

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Planétaire. Le rapport du Projet d'évaluation mondiale des eaux internationales dresse une longue liste de menaces liées à la dégradation des écosystèmes aquatiques. **P. II à V**

France. La directive-cadre européenne sur l'eau fixe des objectifs très ambitieux. La qualité des eaux douces françaises est dégradée. Reportages. **P. VI à IX**

Pratique. Banques, patronat, agriculteurs, écoles se mobilisent. Quelques pistes pour devenir acteur du développement durable. Agenda des manifestations. Bibliographie. **P. X à XIII**



Le Danube à Kladovo, en Serbie. Sur l'autre rive, la ville de Drobeta Turnu Severin, en Roumanie. PHOTOS DE KADIR VAN LOHUIZEN/VU

L'EAU un défi mondial à relever au quotidien

Partout dans le monde, comme à notre porte, la pénurie menace. Pour que chacun ait accès à l'eau, ressource essentielle au développement durable de la planète, les actions se multiplient. Chacun a un rôle à jouer

La 6^e édition de la Quinzaine du commerce équitable vient de s'achever et s'inscrit désormais, avec le tourisme solidaire, dans le volet international de la stratégie française de développement durable. Justement, la Semaine du développement durable débute le 29 mai et fête ses 4 ans. A Mexico, le 4^e Forum mondial de l'eau s'est tenu en mars – le premier date de 1997. Des préoccupations qui ne datent pas d'hier, donc. A-t-on pour autant atteint un âge de raison environnemental ? Sans doute pas, mais des étapes ont été franchies.

L'eau, « défi mondial du XXI^e siècle », a-t-on dit. L'eau, source de

conflits en Inde ou à l'origine des plus importants chantiers jamais entrepris en Chine. Et pour cause : 1 milliard de personnes ne disposent pas d'eau potable dans le monde et 8 millions meurent chaque année par manque d'accès à une eau saine. Pour réduire ces chiffres, 148 pays ont déclaré les pouvoirs publics « acteurs principaux », dans l'espoir de mobiliser les collectivités locales. Car les experts sont formels, une gestion de l'eau au plus près des ressources est la plus efficace. Les actions sont multiples, les résultats parfois mitigés, comme pour le plan « eau + travail » lancé en Argentine, ou franchement encourageants, comme dans le cas de la coopération franco-libanaise à Bkassine.

En France, les objectifs fixés par la directive-cadre européenne de 2000 sont « très ambitieux », selon la ministre de l'écologie, Nelly Olin. Trop ambitieux ? Les réponses divergent suivant les régions, Bretagne, PACA, Poitou-Charentes, Nord...

Partout, la modeste reste de mise. Selon le sondage effectué en 2005 par l'Institut Ipsos et la banque Dexia, seulement 42 % du « grand public » a une idée « assez précise » ou « très précise » de ce que signifie « développement durable » – ils sont 82 % chez les élus. Autant dire que les objectifs salvateurs ne seront atteints que grâce à la mobilisation de tous, sous l'impulsion des citoyens. ■ CATHERINE PACARY

EAU

L'inexorable dégradation des ressources aquatiques mondiales

La récente Journée mondiale de l'eau, célébrée le 22 mars, a permis de mesurer l'ampleur et les dimensions multiples de la crise de l'eau. Le rapport final du Projet d'évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), mené par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et publié à cette occasion, dresse une longue liste de menaces liées à la dégradation des écosystèmes aquatiques : affaiblissement du débit des fleuves, salinisation croissante des estuaires, perte de ressources halieutiques et d'espèces de plantes aquatiques, réduction des sédiments charriés vers les côtes... Autant de phénomènes qui « s'amplifieront dans de nombreuses régions d'ici à 2020 », note le rapport.

Les 1 500 experts qui ont participé à ce travail mettent en cause la « sous-évaluation de l'impact social et environnemental de nombreuses politiques », comme les subventions à l'utilisation de pesticides, à la pêche ou à la construction de barrages. Ils suggèrent d'instaurer un mécanisme de « rémunération des écosystèmes », comme les zones humides, les mangroves ou les récifs coralliens, afin de valoriser « les biens et

les services produits par la nature ». Le rapport relève également un manque de connaissance sur le milieu naturel, qui pénalise une gestion efficace des ressources en eau. De nombreux pays en développement, par exemple, ignorent la taille de leurs aquifères et les tendances précises de l'offre et de la demande.

8 millions de personnes meurent chaque année

La gestion de l'eau dépend, bien sûr, de l'état de la ressource naturelle – abondante ou faible, régulière ou capricieuse, de bonne ou de mauvaise qualité –, mais pas seulement. Une gestion efficace demande des connaissances, des compétences... et des capitaux investis dans les infrastructures de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées. Or le 4^e Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Mexico du 16 au 22 mars, a mis l'accent sur un constat désastreux : 1 milliard de personnes ne disposent pas d'une eau potable saine et accessible et 2,6 milliards ne disposent pas d'évacuation des eaux usées. Conséquences, les maladies dues à l'eau galopent. Chaque année, 8 millions de personnes

en meurent, selon le Conseil mondial de l'eau. D'après les Objectifs de développement durable, la proportion d'humains n'ayant pas accès à l'eau potable devra être divisée par deux d'ici à 2015.

À Mexico, 148 pays ont adopté une déclaration commune selon laquelle les pouvoirs publics, et non les entreprises privées, doivent jouer « le rôle principal » pour atteindre cet objectif. Le Forum a vu émerger l'espoir que les collectivités locales pourraient à l'avenir jouer un rôle majeur, et peut-être réussir là où les États ont échoué. L'organisation Cités et gouvernements locaux unis, qui représentait des élus locaux du monde entier, a réclamé « une décentralisation plus grande » et « davantage d'investissements dans les infrastructures locales ». Les experts considèrent en effet qu'une gestion au plus près des ressources est indispensable au bon fonctionnement des services d'eau. Tout comme la participation des populations locales aux modalités de partage entre les utilisateurs – agriculteurs, industriels, ménages – et à la fixation des tarifs. ■

GAËLLE DUPONT



Des pèlerins à l'embouchure du Gange, à Sagar (Inde).

L'eau empoisonne les relations du géant indien avec ses voisins

Pakistan, Népal, Bangladesh..., dans une région qui abrite un sixième de l'humanité, l'eau est à l'origine de presque tous les différends frontaliers



Quatre heures de route de Jammu, capitale d'hiver du Cachemire sous contrôle indien, au fond d'une étroite gorge aux pentes boisées de pins, les eaux de la rivière Chenab sont désormais emprisonnées dans un boyau de béton. Édifié par le gouvernement local cachemirien, le barrage de Baglihar est prévu pour produire dans sa première phase 450 MW d'électricité. Le projet fait toutefois l'objet d'un contentieux soumis par le Pakistan à la Banque mondiale, signataire en 1960 du traité des eaux de l'Indus.

Ressource rare dans une région qui abrite un sixième de l'humanité, l'eau est à l'origine de presque tous les différends frontaliers que le géant indien entretient avec ses voisins. Si la question du Cachemire a un aspect existentiel pour New Delhi et Islamabad, la richesse en eau du territoire est un élément non négligeable de l'importance donnée à cet Etat divisé depuis 1948.

Le traité des eaux de l'Indus partage les rivières de ce bassin entre l'Inde – Beas, Sutlej, Ravi – et le Pakistan – Indus, Chenab, Jhelum. Les besoins de plus en plus grands en eau et en électricité ont toutefois amené les deux voisins à construire des barrages de plus en plus nombreux, créant des inquiétudes de part et d'autre. Plus de 20 projets sont prévus par l'Inde sur la rivière Chenab, ce qui ne manque pas d'alarmer le Pakistan. Ce dernier aura en effet, selon une étude parrainée par la Carnegie Foundation, un déficit annuel en eau de 102 milliards de mètres cubes en

2025. Déjà Islamabad, la capitale du Pakistan, et Rawalpindi, sa voisine, manquent cruellement d'eau.

L'eau explique aussi le différend frontalier qu'entretient l'Inde avec le petit Népal, pourtant seul royaume hindou de la planète. L'enjeu est 75 km² de territoire à Kalapani, où l'Inde, la Chine et le Népal se rencontrent. L'Inde et le Népal s'affrontent sur l'interprétation du traité de Sugauli de 1816, qui délimitait la frontière le long de la rivière Maha Kali. New Delhi et Katmandou diffèrent sur la source de la rivière.

Le Népal s'inquiète en outre du gigantesque projet indien de relier par une trentaine de canaux sur 10 000 km les principales rivières himalayennes. Ce plan vise à transporter l'eau des zones inondables du Nord-Est vers les zones sèches du sud. Quatorze rivières seraient raccordées par des canaux, avec des réservoirs, et l'ensemble serait relié à 17 rivières

du Sud. « Le Népal étant le pays en amont dont certaines terres risquent d'être submergées, il a émis des objections que le gouvernement indien n'a pas directement acceptées. Il a admis toutefois qu'il y a des problèmes », affirme Himanshu Thakkar, directeur de

South Asia Network on Dams, Rivers and People, basé à New Delhi.

En avril, le gouvernement a informé la Cour suprême qu'il avait terminé les études de faisabilité sur au moins deux des canaux, mais qu'il ne pouvait pas rendre les détails publics à cause de questions à régler avec le Népal. Katmandou est également intéressé à développer de gros projets hydroélectriques avec l'Inde, mais rien n'a été fait en raison de divergences sur le financement. Ces projets sont d'autant plus importants que chaque année, par exemple, l'Etat indien du Bihar connaît des inondations meurtrières dues, selon l'Inde, à de soudaines relâches d'eau par le Népal, qui n'a pas de réservoirs en mesure d'en stocker d'importantes quantités d'eau.

L'Inde est aussi en conflit sur l'eau avec le Bangladesh. Avant même la naissance du pays en 1971, les Pakistanais appréhendaient le partage des eaux du Gange. La signature en 1996 du traité des eaux du Gange entre l'Inde et le Bangladesh a plus ou moins mis fin aux problèmes, mais l'Inde et le Bangladesh partagent 54 rivières, or seul le Gange a fait l'objet d'un accord.

La décision du gouvernement indien de construire un immense barrage de 1 500 MW sur la rivière Barak, sur la frontière qui sépare l'Etat d'Assam du Manipur, à 100 km au nord de la frontière avec le Bangladesh, fait craindre à Dacca l'assèchement de deux de ses rivières. Avec ses 145 millions d'habitants qui s'entassent

sur une superficie deux fois moindre que la France, le Bangladesh n'a pas d'eau à perdre. Contrairement à sa situation favorable vis-à-vis du Pakistan ou du Bangladesh, l'Inde, en aval de la Chine, a par exemple beaucoup de mal à avoir des données sur la situation des bassins de la Sutlej ou du Brahmapoutre.

L'Inde, qui a déjà un gros contentieux frontalier avec la Chine, veut éviter tout nouveau problème et a pour cela récemment décidé de modifier l'emplacement d'un grand projet hydroélectrique dans l'Etat d'Arunachal Pradesh. Pékin n'était pas d'accord avec l'emplacement choisi, qui aurait pu affecter certaines terres chinoises. Vis-à-vis de la Chine, la crainte de l'Inde est que son voisin construise des barrages sur le Brahmapoutre pour dévier l'eau vers le nord de la Chine.

Le petit royaume du Bhoutan et l'Inde, qui partagent un grand nombre de rivières, s'entendent en revanche parfaitement. L'Inde a développé de gros projets hydroélectriques sur le territoire du Bhoutan, partageant les coûts avec Thimphou et achetant l'électricité, qui est la première exportation du Bhoutan.

Selon tous les experts, les problèmes liés aux eaux internationales sont appelés à prendre de plus en plus d'importance dans les discussions régionales, mais aussi dans l'esprit des populations dont le développement est tributaire d'une saine et égalitaire gestion des eaux. ■

FRANÇOISE CHIPAUX, NOTRE CORRESPONDANTE EN ASIE DU SUD

Le rêve fou de Mao se concrétise

Construire des milliers de kilomètres de canaux pour irriguer le Nord de la Chine avec les eaux du Sud : cette aventure pharaonique suscite admiration et craintes. Dix sites historiques seraient engloutis



Le Yangtze, à Chongqing, Sichuan, en Chine.

La Chine du XXI^e siècle va réaliser le vieux rêve de Mao : pour étancher la soif des régions du nord de l'empire du Milieu, frappées par la désertification et l'assèchement du bassin du fleuve Jaune, les travaux d'un projet de construction de canaux de dérivation des fleuves du sud du pays ont commencé en 2002.

C'est une aventure pharaonique. Techniquement la plus gigantesque de ce genre entreprise sur la planète à l'heure actuelle. Il s'agit, d'ici le milieu du siècle, de parvenir à transférer un volume d'une cinquantaine de milliards de mètres cubes d'eau depuis le Sud et le Centre de la Chine vers le Nord. Soit l'équivalent du volume total du fleuve Jaune lui-même ! A plus court terme, les Chinois espèrent qu'avant 2010 un total d'une vingtaine de milliards de mètres cubes aura pu déjà être transféré vers les régions septentrionales.

UN PROJET ÉTABLI SUR PLUS D'UN SIÈCLE

- 1952** : date du début de l'étude du projet.
- 2002** : début des travaux.
- 2050** : date estimée de la fin des travaux.
- 2010** : date de la fin de la construction de la première phase et seconde phase du canal de l'Est et de la première phase du canal du Centre.
- 2030** : fin de la construction du canal du Centre.
- 2050** : fin de la construction du canal de l'Ouest.

En creusant des canaux et en construisant des barrages destinés à alimenter ces aqueducs, le projet de « Nan shui bei Diao » (NSBD) – littéralement : « Transférer l'eau du Sud vers le Nord » – va permettre d'alimenter plus d'une douzaine de provinces et de municipalités, dont Pékin, Tianjin et, ainsi que vers le Nord-Nord-Ouest, les solitudes désolées de la région autonome de Mongolie intérieure et la province du Qinghai, aux portes du plateau tibétain.

La première phase, commencée il y a un peu moins de quatre ans, concerne la construction d'un canal de 3 600 km utilisant l'eau de cinq affluents du Yangzi, le légendaire fleuve Bleu qui coule de l'Occident à l'Orient chinois. Les trois canaux de dérivation Nord-Sud finiront par relier entre eux quatre des grands

fleuves de Chine : le Yangzi, le Huang He et les rivières Huai et Hai.

Le coût du projet est à l'aune de sa dimension : après avoir dû le réévaluer à la hausse – 80 % de dépassement du chiffre estimé au départ ! –, la commission de la conservation du fleuve Jaune évalue désormais à un peu plus de 27 milliards de dollars le coût de la première phase de construction des canaux de l'Est et du Milieu. Si le projet est terminé d'ici 2050, après achèvement du canal de l'Ouest, il pourrait coûter environ 60 milliards de dollars...

L'aventure est difficile, délicate, parfois sujette à controverses. Le responsable du projet, Zhang Jirao, reconnaissait à l'automne 2005 que le « transfert d'eau Nord-Sud est en train de connaître les douleurs d'avant l'accouchement... » Il expliquait : « Ces grands travaux représentent une union de concepts, de systèmes et d'intérêts. Les traditions et la réalité d'aujourd'hui se heurtent parfois. » Il évoquait ensuite d'éventuels conflits entre un gouvernement central et des autorités provinciales pas forcément en phase avec l'esprit du projet et le désir de Pékin.

Dans le quotidien *Les Nouvelles de Pékin*, on pouvait lire dès 2004 la réaction suivante d'un lecteur anonyme dans le courrier des lecteurs, qui résumait parfaitement les problèmes : « Le projet de NSBD m'inspire des sentiments mitigés. D'une certaine façon, je suis fier que la Chine puisse réaliser de pareils grands travaux. Celui-ci est un grand moment de l'histoire chinoise, comparable à l'édification de la Grande Muraille. Nous ne savons pas si les empereurs avaient construit cette dernière pour protéger leurs pouvoirs et leurs territoires ou s'ils avaient à l'esprit la sécurité de toute la population. Nous savons que le gouvernement a lancé le NSBD dans l'intention de favoriser un développement équitable entre les régions et d'améliorer les conditions de vie de la population. Mais d'un autre côté, je regrette que ce projet provoque la disparition de dix sites historiques. Comment osons-nous ainsi supprimer ces traces de vie de nos ancêtres, même si elles ne sont pas aussi connues que la Grande Muraille ou les pyramides ? »

Les travaux entrepris sur deux des canaux au Centre et à l'Est de la Chine vont en effet traverser des régions où se trouvent des sites remontant aux dynasties Xia et Zhou, dont les empereurs régnaient sur la région il y a quatre mille ans. Une partie d'une antique section de

la Grande Muraille pourrait également disparaître, ainsi qu'un canal et des tombes de nobles.

Ces perspectives ont soulevé un tollé chez les archéologues chinois et le responsable du Bureau d'Etat des reliques culturelles, Shan Jixiang, a fait savoir l'an dernier

qu'il fallait se mobiliser pour « assurer la protection » des sites historiques menacés par le projet. Une cinquantaine d'archéologues ont ainsi décidé de lancer une campagne de sauvetage de ces mêmes sites. Au niveau gouvernemental, on a alors pris la décision de faire la liste des

endroits à protéger ou à épargner le long du trajet des canaux. Une liste de 788 monuments a été dressée.

De telles contraintes, bienvenues en l'occurrence, en rajoutent en tout cas à la difficulté d'un projet qui, selon les mots du directeur du Comité des ressources en eau du

fleuve Jaune, Li Guoying, sera « le plus difficile à avoir jamais été réalisé ». M. Li en sait quelque chose : cela fait un demi-siècle qu'il planche sur le rêve du Grand Timonier ! ■

BRUNO PHILIP,
NOTRE CORRESPONDANT EN CHINE



Nouvelle Lexus GS 450h
Première berline hybride haute performance au monde.

Succès et polémiques en Argentine

Unique au monde, le plan « eau + travail » lancé en 2004 voulait faire d'une pierre deux coups : étendre le réseau d'eau potable et résorber le chômage. Mais certains dénoncent l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché

Une fois franchie l'avenue du Général-Paz, le périphérique qui sépare la ville de Buenos Aires de la province du même nom, commence un autre pays qui n'a plus rien à voir avec les allures européennes de la capitale argentine. L'immense territoire – plus de la moitié de la France – regroupe 40 % des 38 millions d'Argentins. Dans le seul district de La Matanza, le plus peuplé, avec, 1,6 million d'habitants, et le plus pauvre, avec plus de 20 % de taux de chômage, 50 % de la population a pas accès à l'eau potable ni au tout-à-l'égout.

C'est pour tenter de combler ce déficit historique et répondre à la demande des *piqueteros*, ces pauvres et ces chômeurs qui coupent régulièrement les routes pour demander du pain et du travail, que le gouvernement de Nestor Kirchner a lancé, en 2004, le plan « eau + travail », avec pour objectif d'améliorer le service d'eau en collaboration avec les collectivités locales. Destiné à l'origine à quelque 4 millions d'habitants du Grand Buenos Aires, il a été étendu au niveau national aux régions les plus défavorisées comme les provinces de Tucuman, de Salta et de Formosa, au nord du pays.

« L'idée était de faire d'une pierre deux coups : étendre le réseau d'eau et réduire le chômage », pointe l'ingénieur Raul Lopez, qui, en tant que coordinateur du programme pour la province de Buenos Aires, au sein de l'Organisme national des travaux hydriques d'assainissement (Enohsa), a participé en mars au Forum mondial sur l'eau à Mexico.

Dans les rues en terre battue de La Matanza, des coopératives de 16 personnes, hommes et femmes sans travail et recevant une aide minimale du gouvernement, ont été créées avec l'appui des municipalités et des organisations sociales. Elles exécutent des travaux dont elles seront les premières bénéficiaires.

« Ce programme est unique au monde car les membres des coopératives ne touchent pas un salaire mensuel. Ils sont payés en fonction des mètres de tuyaux installés, afin de stimuler la production », explique M. Lopez. Il ajoute qu'un travailleur peut ainsi gagner de 800 à 1 000 pesos par mois alors que les plans d'aide sociale distribués par le gouvernement sont seulement de 150 pesos par mois.

Juan Carlos Alderete, *piquetero* et dirigeant du Courant classiste et combatif (CCC), relativise cet optimisme : « S'il pleut pendant quinze jours, nous ne pouvons pas travailler et à la fin du mois nous recevons une peau de chagrin. »

Le responsable *piquetero* se montre critique vis-à-vis du plan « eau + travail » car il s'agit « d'un travail au noir, sans sécurité sociale, ni assurance accident, ni retraite ». « Nous acceptons un travail d'esclave, parce que cela nous permet de survivre et d'avoir accès à l'eau potable », lance-t-il en ajoutant qu'il s'agit « d'une main-d'œuvre bon marché qui coûte trois fois moins cher qu'une entreprise privée ».

Jusqu'à présent, 137 coopératives ont réussi à construire plus de 1 200 kilomètres de tuyauterie dans la province de Buenos Aires, qui ont permis à plus de 460 000 personnes d'avoir accès à l'eau. Les travaux de perforation des puits, d'installation des tuyaux et de raccordement sont supervisés par des techniciens de l'Enohsa. Une fois

terminée, l'installation est contrôlée par le concessionnaire chargé de la distribution d'eau.

Dans un premier temps, les membres des coopératives suivent un cours intensif de formation pendant une semaine. Les municipalités assurent un suivi de ces groupes de travail. « Ensuite, nous allons les chercher à 7 heures du matin en autobus, nous leur garantissons les repas et leur fournissons le matériel nécessaire », commente M. Lopez. « Nous sommes confrontés à une terrible réalité à seulement quelques kilomètres de la capitale, confie l'ingénieur : la culture du travail a souvent disparu chez des gens qui sont au chômage depuis de nombreuses années. Certains jeunes travaillent pour la première fois de leur vie. Ils n'ont aucune expérience... et ils n'ont pas non plus l'habitude de se lever tôt le matin. »

Une vision que corrige M. Alderete, qui estime que, pour assurer une bonne formation, les cours devraient durer

137 coopératives ont réussi à construire plus de 1 200 kilomètres de tuyauterie dans la province de Buenos Aires, qui ont permis à plus de 460 000 personnes d'avoir accès à l'eau

« au moins deux mois ». Il constate qu'au début certaines installations ont été mal faites et que « l'expérience est venue avec le temps ».

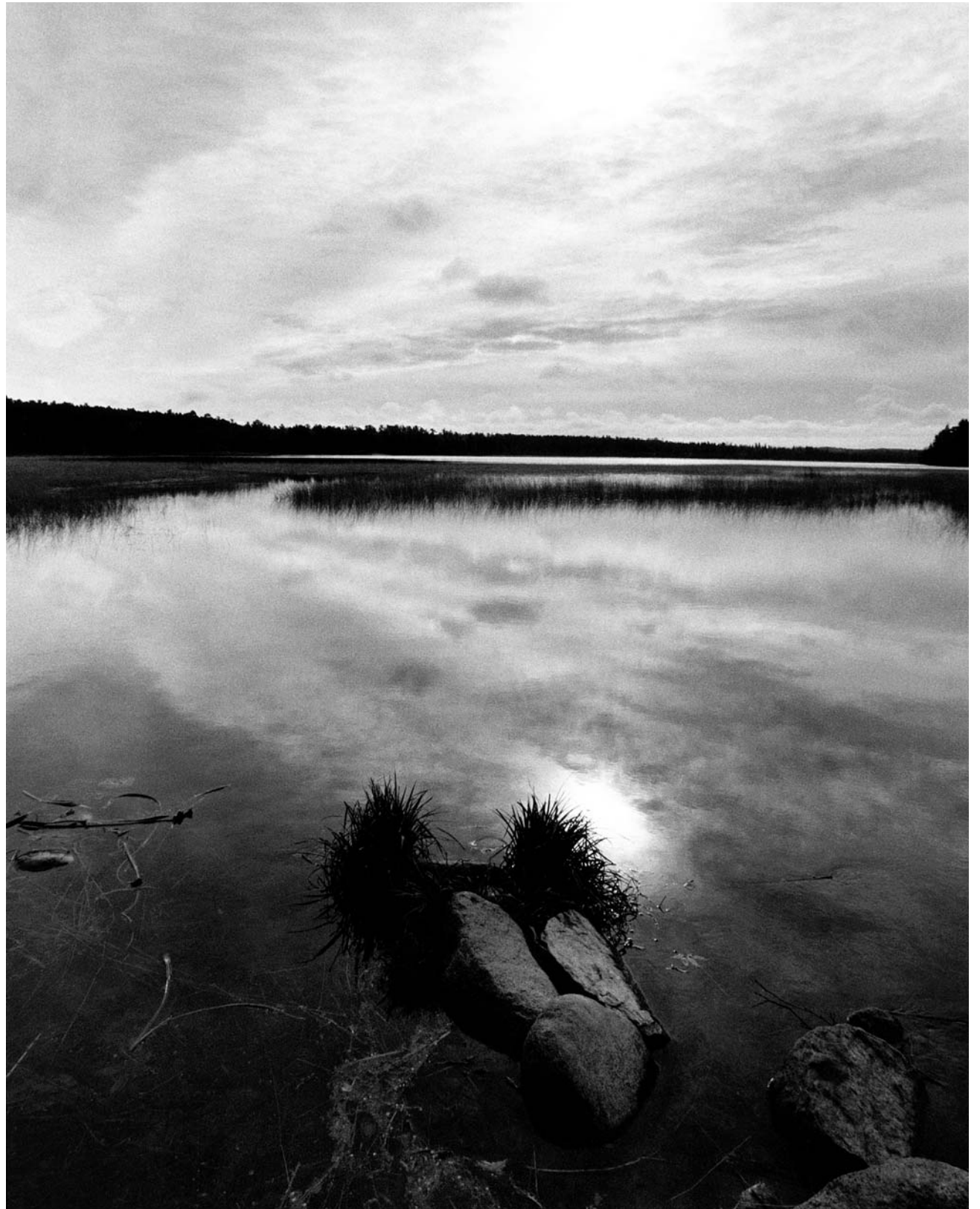
L'ingénieur Lopez espère qu'une fois terminé le plan « eau + travail », les coopératives pourront continuer à fonctionner comme des PME et offrir leurs services à des compagnies privées. Sur ce point encore, le dirigeant *piquetero* se montre pessimiste.

Par contre, M. Lopez et M. Alderete sont d'accord pour constater que la privatisation de la compagnie des eaux, dans les années 1990, n'a pas permis de combler l'énorme déficit en eau potable. Le président Kirchner a critiqué sévèrement le groupe français Suez, dont la filiale Aguas Argentinas avait obtenu en 1993 la concession de la distribution d'eau potable et du traitement des eaux usées dans la capitale et le Grand Buenos Aires.

Accusant Aguas Argentinas de ne pas avoir rempli ses obligations et de ne pas avoir suffisamment investi, le gouvernement péroniste a résilié fin mars le contrat de concession. Il a créé une nouvelle entreprise, baptisée AYSA, contrôlée à 90 % par l'Etat argentin.

« Renationaliser n'est pas forcément un remède miracle », confesse M. Alderete. « L'important, dit-il, est que les organismes de contrôle assument leur rôle, et notamment la défense des droits des usagers. » L'approvisionnement en eau potable, reconnu comme « un bien social » par le président Kirchner, est un « immense défi », admet l'ingénieur Lopez. Il rappelle qu'au Chili, 100 % de la population a accès à l'eau potable, contre seulement 70 % en Argentine. ■

CHRISTINE LEGRAND,
NOTRE CORRESPONDANTE EN ARGENTINE



Le lac Itasca, source du Mississippi, Minnesota (Etats-Unis).

Bkassine, modèle de coopération franco-libanaise

La gestion nationale des ressources hydrauliques libanaises a été réformée avec l'aide de bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, Union européenne, ONG...). La loi sur l'eau de 2000 regroupe les vingt et un conseils responsables de l'eau en Etablissements des eaux du Liban placés sous l'autorité du ministère de l'énergie et de l'eau. Le gouvernement s'est aussi engagé dans un programme de constructions d'usines de traitement des eaux usées, selon un plan décennal (2001-2010).

La région du Liban sud forme l'une des six entités administratives du pays, ou Mohafazat. Elle regroupe 178 communes. Parmi elles, Bkassine et ses 10 000 habitants, à 70 km au sud de Beyrouth, a pour principale source de revenus la plus importante forêt de pins pignons du Proche-Orient, 205 ha, à 950 m d'altitude. Un plan de gestion durable de cette forêt a été élaboré avec l'Office national des forêts français, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), et l'association Les Jardins de la paix. Et c'est désormais la gestion de l'eau qui fait l'objet d'un partenariat avec la communauté urbaine de Lille Métropole (LMCU), le ministère des affaires étrangères français et Les Jardins de la paix.

Pendant longtemps, les sources situées à l'ouest de la forêt et les pluies abondantes garanties par la longue saison humide d'octobre à mai (pluviosité moyenne annuelle : 1 250 mm) ont permis d'assurer l'approvisionnement en eau potable du village. Comme l'expliquent les techniciens de la communauté urbaine de Lille, « les eaux de pluie et celles provenant des petites sources de moyenne montagne étaient autrefois filtrées par suintement et drainées jusqu'au village par le biais d'un réseau souterrain de 17 tunnels. Ce réseau avait été creusé par les habitants au début du XX^e siècle avec l'aide d'ingénieurs français de l'Ecole des mines ». Hélas ! Non entrepris durant les guerres (1975-1990), ce réseau est désormais obscuré par l'éboulement des voûtes. Et le peu d'eau qui réussit à s'infiltrer est polluée.

Après le séisme de 1956, des habitants s'étaient réfugiés sur les hauteurs de la pinède. Bkassine s'est ainsi créée dans l'urgence, et sans système d'assainissement. Et c'est lorsque les autorités locales ont vu les pins centenaires mourir, les racines empoisonnées, qu'elles ont tiré la sonnette d'alarme. Les habitants devaient alors acheter l'eau potable en citernes, à prix croissants, à des agences privées. Un comble dans une région riche en sources.

Le conseil municipal élu en 2004 a donc déclaré prioritaires la réhabilitation des canaux souterrains et la dépollution de la nappe phréatique. Première étape, la pollution a été jugulée grâce à

l'intervention de la communauté urbaine de Lille et par un programme d'extension du réseau d'assainissement du village qui permettra le raccord des constructions sauvages en amont dès octobre 2006.

« Nous essayons de travailler avec des pays à notre mesure », commente Danièle Defontaine, vice-présidente (socialiste) de Lille métropole communauté urbaine (LMCU) chargée de la coopération internationale. Le coût des travaux nécessaires pour traiter les résidus urbains s'élevait à 953 000 euros. Le ministère des affaires étrangères a donné 360 000 euros, LMCU 413 000 et Bkassine 180 000. Le projet fut soumis en 2004 et les travaux ont débuté en février 2006 et rondement menés : l'inauguration de la station est prévue cette année.

« Tout cela est finalement dans la continuité du partenariat que nous développons déjà depuis 1999 avec la fédération des municipalités du Chouf es-Souayyani [Caza du Chouf Mohafazat du mont Liban] pour l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement concernant 40 000 habitants », commente Danièle Defontaine. Par souci d'équilibre, après avoir aidé les Druzes du Chouf, la métropole lilloise épaula ainsi les chrétiens maronites de Jezzine.

Mais il reste la deuxième étape : la remise en état des galeries souterraines. Il y en a pour douze mois de travail, toute l'année 2007. L'association Les Jardins de la paix sera maître d'ouvrage. L'intercommunale des municipalités de Jezzine et le ministère de l'environnement libanais devraient participer au financement. La remise en état d'un tunnel coûtant 50 000 euros, la réhabilitation de huit canaux est évaluée à 400 000 euros. « Nous avons pour l'instant réuni de quoi financer un tunnel. Nous essaierons de poursuivre ainsi chaque année », confie M^{me} Defontaine.

Pour réunir ces nouveaux fonds, Lille-Métropole a saisi l'opportunité de la loi Oudin permettant aux agences de l'eau de s'associer à la coopération décentralisée (sur le principe du 1 %). Un accord est en bonne voie avec l'agence Artois-Picardie. Et la Société des eaux du Nord (SEN) a proposé un mécénat.

Tout cela, Danièle Defontaine l'a expliqué à Mexico lors du Forum mondial de l'eau. En compagnie de ses amis libanais : « Le ministère des affaires étrangères a payé le voyage au maire adjoint de Bkassine, Georges Zennour, et à la présidente de la fédération du Chouf Es-Souyani, Noha Gosseiny. » Le Quai d'Orsay apprécie visiblement l'efficacité lilloise. « Nous ne nous contentons pas d'études, nous réalisons ! », justifie M^{me} Defontaine. ■

GEOFFROY DEFFRENNES

La Suisse, reine du propre, oui mais...

Derrière une réputation de pays « propre » qui n'est pas infondée, la Suisse consomme de plus en plus, et donc pollue de plus en plus

On les appelle des journées « coups de balai ». Les 19 et 20 mai, la Suisse s'est consacrée à un grand nettoyage de printemps. Traque aux détritres dans les espaces publics, portes ouvertes dans les voiries, visites d'entreprises modèles, cours de compostage, jeu-concours pour les enfants ou encore fêtes populaires avec, il va de soi, gobelets à apéritif en matériau recyclable : durant deux jours, ces actions auxquelles ont participé 250 communes, entreprises et associations, ont servi à sensibiliser les Suisses à la gestion des déchets. Un rendez-vous annuel, histoire d'entretenir leurs bonnes habitudes et d'ac-

croître encore leurs performances. Car les Helvètes sont déjà les champions du tri. Verre, papier, piles, aluminium, huiles usagées, cela fait des années que l'on est éduqué dans ce pays à placer les détritres dans les conteneurs ad hoc de récupération. Instaurée dans certains cantons (surtout allemands), la « taxe poubelle », impôt prélevé par la vente de sacs poubelle seuls autorisés, a fortement contribué à réduire le nombre de déchets qui n'ont rien à faire en usine d'incinération.

La Suisse fouille même ses poubelles pour s'en convaincre : une étude réalisée en 2002, portant sur 16 tonnes de détritres de 13 communes a montré que dans les collectivités qui ont adopté l'impôt, la quantité de déchets ménagers recule de 30 % en moyenne et celle de déchets recueillis séparément et valorisés augmente d'autant. Cette discipline individuelle, parfois un brin contraignante, contribue à forger l'image d'un pays « propre » (la caractéristique du pays la plus souvent citée par les Français, après les banques et le chocolat) et d'un peuple attentif depuis belle lurette aux problèmes écologiques. Mais derrière cette jolie vitrine se dissimule une réalité beaucoup moins verte.

Certes, la Suisse trie de plus en plus (en 2003, 48 % des déchets étaient recyclés contre 15 % en 1970), mais elle a de plus en

plus à trier. A l'image de son pouvoir d'achat, elle s'affiche comme l'un des plus gros producteurs de déchets d'Europe, avec 659 kilos annuels par habitant (moyenne de l'Europe occidentale : 580 kilos ; France : 560 kilos). Et cette tendance ne cesse de croître. « *La Suisse a les moyens de bien trier ses déchets ménagers. Tant mieux. Mais en amont, rien n'est fait pour freiner la production globale de déchets, autrement dit notre énorme consommation qui s'associe à un énorme gaspillage* », relève Sébastien Piguet, directeur du Bureau d'investigation sur le recyclage et la durabilité (BIRD), à Lausanne. Mis en cause : les fabricants peu enclins à agir sur des emballages encore trop peu écologiques. Mais aussi des consommateurs prompts à trier, mais plus réfractaires à modifier leur mode de vie.

« L'urbanisation se poursuit à un rythme catastrophique. On bétonne 0,82 m² à la seconde, c'est un chiffre énorme »

« *La Suisse a un problème de pays riche. Plus on est riche, plus on pollue* », relève dans un même élan Jacques Mirenowicz, responsable de la *Revue durable*, le seul magazine suisse spécialisé sur l'environnement (distribué en Suisse, en France et en Belgique). « *Les Suisses trient bien leurs déchets, mais consomment par exemple deux fois plus de voyages en avion que les Français*. » Comme si la bonne gestion des déchets autorisait en amont une consommation boulimique. Ce paradoxe se retrouve dans de nombreux secteurs. « *Prenez la construction : certains cantons ont mis en place des incitations exemplaires garantissant la qualité thermique des bâtiments. Mais par ailleurs, on bâtit partout, l'urbanisation du territoire se poursuit à un rythme catastrophique. On bétonne en Suisse 0,82 m² à la seconde, c'est un chiffre énorme* », commente Jacques Mirenowicz.

L'impact se fait sentir à tous niveaux : cette urbanisation qui s'étend induit plus de mobilité automobile, plus de CO₂ rejeté dans l'atmosphère, plus de pression sur une faune et une flore en nette voie d'appauvrissement. Et c'est encore une fois davantage de détritres à éliminer : « *Les déchets liés à la construction représentent un chiffre quatre fois plus élevé que les déchets ménagers urbains, et ils mobilisent aujourd'hui plus des deux tiers de nos capacités de mise en décharge* », relève Sébastien Piguet. Contrairement aux déchets triés en bonne et due forme par les ménages suisses, ceux-ci font beaucoup moins parler d'eux.

En septembre, la Suisse organisera les réunions préparatoires de la Conférence mondiale sur le climat de Nairobi (prévue en novembre). Cet engagement pour l'environnement sur la scène internationale relève d'une tradition politique cultivée de longue date. Tout « pays modèle » qu'il soit, la Suisse a encore du pain sur la planche pour atteindre les objectifs de Kyoto pour lutter contre les gaz à effet de serre. En 2005, l'étude des objectifs du développement durable a révélé que le transport des marchandises, encore très porté sur la route, croît plus fortement que l'économie nationale.

La Suisse a introduit le principe du pollueur-payeur dans sa Constitution. Mais encore faut-il qu'il soit concrètement mis en œuvre : « *La Suisse vit dans une sorte de paradoxe*, analyse Jacques Mirenowicz. *Nous avons une taxe sur le CO₂, mais les politiques n'osent pas l'appliquer. Nous avons une agriculture exemplaire en Europe, mais elle est aujourd'hui menacée par les négociations à l'OMC et les pressions économiques. Les Verts percent un peu partout aux élections, mais l'action politique sur l'environnement reste modeste. C'est un peu comme si, persuadés d'être les meilleurs, nous nous disions qu'il n'est plus nécessaire d'agir ou de protéger nos acquis.* » ■

CATHY MACHEREL
CORRESPONDANCE

Le tourisme se met au « durable »

Bien sûr, il y a « *acheter autrement* », « *consommer autrement* », mais depuis 1995, date à laquelle l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a organisé la première conférence mondiale du tourisme durable à Lanzarote, aux Canaries, plusieurs femmes et hommes de passion et de conviction se sont employés à démontrer qu'il existait aussi la possibilité de « *voyager autrement* ».

Qu'il soit qualifié d'« *équitable* » ou de « *solidaire* », ce type de tourisme se développe en réaction à un seul constat : peut-on continuer à voyager sans que les pays d'accueil les plus pauvres ne bénéficient des dividendes du voyage ? Peut-on, à l'image du commerce équitable, faire que ce qu'on achète ici profite à ceux qui produisent ? Autrefois, ce type de tourisme était confidentiel et seules quelques associations, à l'image de Croq'Nature par exemple, proposaient une alternative au voyage traditionnel.

Depuis plusieurs années, cette nouvelle façon de voyager est sortie de la confidentialité et n'est plus l'apanage de quelques voyageurs militants ou organismes spécialisés comme le sont Point

Afrique ou La Balaguère. Même les grands acteurs du tourisme dit de « *masse* » s'y intéressent : Accor, Fram, Jet Tours, Nouvelles Frontières ou Asia, pour ne citer qu'eux, ont pris des engagements en matière de tourisme « *durable* » ou « *éthique* ». Les guides de voyages ne sont pas restés longtemps à l'écart de cette tendance : Le Petit Futé a sorti au mois de mars un nouveau guide intitulé *Tourisme solidaire*.

Un guide qui définit les enjeux d'un tel tourisme et qui recense les associations, les organisations non gouvernementales (ONG) et les voyageurs qui aideront les futurs touristes à franchir le pas. Car le tourisme durable, selon les chiffres les plus optimistes, ne représente que 2 % à 3 % de la consommation touristique mondiale.

Le poids et les enjeux du tourisme sont à la fois considérables et souvent méconnus. Le tourisme est la première industrie mondiale avec des recettes frisant les 485 milliards d'euros en 2004, selon les chiffres de l'OMT, des recettes qui représentent 12 % du produit intérieur brut (PIB) de la planète. En 2020, pas moins de 1,6 milliard de touristes sillonneront le monde, alors qu'ils n'étaient que 592 mil-

lions il y a dix ans. C'est aussi une activité qui, selon la Banque mondiale, procure 10 % des devises des pays en voie de développement et qui donnerait à travers le monde du travail de 5 % à 15 % de la population. Il ne faut pas perdre de vue que pratiquement seul le Nord et ses entreprises profitent de la manne. Une manne qui a permis à de nombreux pays pauvres du Sud de franchir la première étape de développement.

Le mouvement du tourisme solidaire se consolide de toute part : du 23 au 27 mars s'est tenu le 2^e Forum international du tourisme solidaire et du commerce équitable (FITS), au Chiapas (sud-est du Mexique). Il a réuni les acteurs du Nord et du Sud pour tenter de fédérer ces nouvelles formes de solidarité. « *Loin d'être une utopie, l'offre solidaire existe réellement, même si elle reste peu visible en France, pays qui accuse un malheureux retard en la matière* », relève Céline Magnin, qui a rédigé le guide *Tourisme solidaire*.

En dépit de ce retard, les initiatives se multiplient. Mais, déplorent de vieux routiers du tourisme équitable, les actions

menées sont parfois maladroites. Jean-Luc Gantheil, directeur de Croq'Nature et pionnier de ce type de tourisme, a bondi de son siège à la diffusion d'un reportage télévisé sur le tourisme solidaire dans lequel on voyait l'un des voyageurs apporter une machine à coudre dans un village pour le tailleur local. « *Ce tourisme équitable, proteste-t-il, ne doit pas s'apparenter à de l'humanitaire. C'est tout sauf cela. Les voyageurs ne sont pas là pour jouer au Père Noël pendant une semaine*. » A cette méthode, il préfère celle prônée par Croq'Nature et par d'autres adhérents de l'Union nationale des associations de tourisme et plein air (UNAT), des projets structurants. Jean-Luc Gantheil préfère ainsi prélever 6 % du prix du voyage et le réinvestir dans une caisse de développement local.

En 2005, Croq'Nature a ainsi collecté 50 000 euros, et en douze années d'existence, ce sont 340 000 euros qui ont été affectés en Algérie, au Maroc, au Mali, en Mauritanie et au Niger, à trois principaux postes : la scolarisation, le forage des puits dans les zones sahariennes et la création de postes de santé avec la formation d'infirmiers. ■

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Cette nouvelle façon de voyager n'est plus l'apanage de quelques voyageurs militants

FRANCE

La directive européenne sur l'eau fixe des objectifs de qualité très ambitieux

Dans la nuit du 18 au 19 mai, les députés ont adopté, en première lecture, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Auparavant, les consultations sur le texte ont duré quelque dix années. Plusieurs ministres – de droite et de gauche – ont échoué à trouver un compromis sur ce texte. Le débat sur la participation du monde agricole au financement de la politique de l'eau, qui était l'une des principales raisons du blocage, a finalement été tranché en sa faveur. Le gouvernement ne propose aucune taxe nouvelle sur la pollution agricole, au motif que les exploitants sont déjà confrontés à des exigences environnementales renforcées depuis la réforme de la politique agricole commune votée en 2003.

Selon la ministre de l'écologie, Nelly Olin, le projet de loi place la France en état de remplir les objectifs fixés par la directive-cadre européenne (DCE) sur l'eau, adoptée en 2000. Mais ces objectifs sont « très ambitieux », comme l'a souligné la ministre devant les députés. Car la qualité des eaux douces en France est dégradée. « Les bilans de l'Institut français de l'environnement (IFEN) font apparaître une contamination généralisée des eaux par les pesticides, dont la présence est détectée dans 80 % des stations de mesure en rivière et 57 % en eaux souterraines, a rappelé M^{me} Olin. La moitié du territoire national est classée "zone vulnérable", en raison d'une concentration des eaux en nitrates supérieure à 40 milligrammes par litre ou de phénomènes d'eutrophisation. »

Une étude menée par Jean-Claude Lefeuvre, professeur au Muséum national d'histoire naturelle, publiée en juin 2005, dressait également un bilan inquiétant : 50 % à 75 % des masses d'eau en France sont gravement dégradées, et seulement 25 % atteindront probablement un bon état général en 2015, si des mesures complémentaires à la législation nationale et européenne ne sont pas prises.

La gestion déconcentrée par le biais de six agences de bassin, sous le contrôle de l'Etat, est une spécificité française, qui a fait école. La DCE impose en effet aux pays européens d'identifier des « bassins hydrographiques cohérents ». Ces agences doivent réunir des « comités de bassin », où les différents usagers de la ressource sont consultés sur la politique menée.

Mais leur bilan est contrasté. Grâce aux subventions accordées aux collectivités locales, responsables de la gestion de l'eau potable, les pollutions d'origine domestique sont en voie d'être résorbées. Les pollutions industrielles également. En revanche, les pollutions d'origine agricole ne sont pas maîtrisées. Lors de la sortie de son rapport, le professeur Lefeuvre avait vivement critiqué leur politique. Il dénonçait des « contorsions curatives » : mélanges d'eaux brutes d'origine diverses pour diluer les pollutions, abandon de captages trop pollués, subventions au traitement des pollutions et non à leur réduction à la source. « Une véritable politique de prévention » fait défaut, selon M. Lefeuvre.

Le projet de loi appuie les redevances perçues par les agences de l'eau sur des bases juridiques plus sûres. Le Parlement devra définir les orientations prioritaires des agences et fixer le plafond de leurs dépenses. Le projet de loi prévoyait un budget maximum de 12 milliards d'euros de 2007 à 2012. Le rapporteur du texte, André Flajolet (UMP, Pas-de-Calais), qui jugeait ce chiffre « insuffisant, si l'on veut se donner les moyens d'atteindre le bon état écologique », a fait passer ce plafond à 14 milliards d'euros. ■

GA. D.

OBJECTIFS 2015

Votée le 23 octobre 2000, la directive-cadre sur l'eau (DCE) définit des règles pour la protection et la gestion de l'eau, par grand bassin hydrographique. Elle impose d'atteindre d'ici à 2015 un bon état général des eaux souterraines, superficielles et côtières. La directive prévoit plusieurs étapes, mais des reports d'échéance sont possibles. Dans un premier temps, un état des lieux des usages de l'eau et de leur impact a été réalisé. Fin 2006, les Etats doivent mettre en place des réseaux de surveillance de la qualité de l'eau. Pour 2009, un plan de gestion doit définir les objectifs détaillés à atteindre en 2015 et les mesures concrètes prises dans ce but.

Contre la pollution, la Bretagne mise sur le volontariat

Depuis quelques années, les concentrations de nitrates et de pesticides sont stables. Les pratiques agricoles évoluent lentement

Clément Evano a étalé sur la table de son salon le plan détaillé de ses terres. L'éleveur passe en revue chaque parcelle. Certaines sont rayées de rouge : en pente et situées près de la rivière, elles comportent un « risque élevé » de pollution de l'eau. Les jaunes sont à « risque moyen », les vertes à « risque faible ». Sur chaque parcelle rouge, il a fallu changer d'habitudes. Ici, une bande laissée en herbe le long de la rivière bloque les fuites de pesticides. Là, l'agriculteur utilise un produit moins dangereux. Il a aussi revu la fertilisation des sols, pour

limiter les quantités de nitrates épandues. « Lorsqu'on critique mon métier, je peux maintenant apporter la preuve que je fais des efforts », affirme-t-il. « Si des gens compétents me donnent de bonnes idées, je suis preneur, poursuit l'éleveur. Mais si on me l'avait imposé, je ne sais pas si je l'aurais fait ».

C'est toute la philosophie du programme Bretagne eau pure (BEP), initié par la région Bretagne : tenter d'améliorer la qualité de l'eau dans les principaux bassins versants – territoires drainés par un cours d'eau et ses affluents –, en convaincant plutôt qu'en contraignant. Chaque année, 700 000 euros sont investis dans ce programme pour le bassin versant du Scorff, qui alimente Lorient en eau potable.

Les élus du bassin se sont lancés au milieu des années 1990. « Chaque année, le taux de nitrates montait de 1 milligramme », se souvient Jean-Yves Laurent, maire (PS) de Quéven et président du syndicat du Scorff, qui associe 29 communes urbaines et rurales. De 7 à 8 milligrammes de nitrates par litre au milieu des années 1970, les taux grimpaient à 27 ou 28 milligrammes en moyenne, avec des pointes à 35 ou 37. « Le Scorff n'était pas la rivière la plus chargée de la région, mais on avait franchi la cote d'alerte, rappelle M. Laurent.

Il a d'abord fallu « mettre tout le monde autour de la table ». « Nous avons cherché à construire la solidarité entre l'amont et l'aval dans la durée. Ce n'est pas facile, car les intérêts sont contradictoires, explique Thierry Mounier, coordonnateur du syndicat. Notre méthode a été d'aller au plus près des sources de pollution et de demander à chacun : "Qu'êtes-vous prêts à faire ?" »

Christophe Tachez, animateur à la chambre d'agriculture, a participé à ce lent travail de conviction. « On a commencé avec la petite frange qui connaissait déjà la chambre d'agriculture, raconte le technicien. Puis on a joué sur les réseaux entre exploitants, les amis, les voisins, pour obtenir un effet "boule de neige" ». Selon M. Tachez, moins de 10 % des 400 agriculteurs du bassin sont « réfractaires ». Mais parmi les 90 % touchés, tous n'ont pas le même investissement. Il faut pouvoir « tenir financièrement ».

Dans cette région d'élevage, les revenus agricoles sont en baisse et l'agriculture est un maillon essentiel de l'activité économique. Autre frein au changement des pratiques, la présence assidue des techniciens de coopératives, qui vendent engrais et pesticides. Des résultats concrets sont toutefois mesurés. Entre 1998 et 2003, les achats d'engrais chimiques ont baissé de 21 % sur

le bassin versant, et le pourcentage des exploitations où les apports d'azote excédaient 200 unités à l'hectare est passé de 28 % à 6 %.

Les agriculteurs n'ont pas été les seuls concernés par le programme. Les communes ont dû « balayer devant leur porte », comme l'explique le maire (sans étiquette) de Cléguer, Robert Rémot. « Notre consommation de pesticides dans les années 1990 était excessive, nous n'avions aucune formation », se souvient André Guillevin, responsable des espaces verts de la commune. Il plaide aujourd'hui pour

Les plus difficiles à convaincre sont... les habitants, qui tolèrent mal la moindre mauvaise herbe

« le mariage du végétal et du minéral ». Mais les plus difficiles à convaincre sont... les habitants, qui tolèrent mal la moindre mauvaise herbe. Des chartes de désherbage sont signées dans 24 communes du syndicat.

Quels résultats sur la qualité de l'eau ? Les chiffres de 2005 montrent une stabilisation des taux de nitrates à 22 milligrammes par litre, avec des pointes à 29. Pour

les pesticides, les mesures respectent la norme de 0,5 microgramme par litre toutes molécules confondues, même si des pics de pollution sont toujours observés. « Nous devons être prudents, modère toutefois le président du syndicat Jean-Yves Laurent. Depuis 2002, nous traversons une période sèche, favorable au stockage des nitrates dans les terres et non au lessivage vers les eaux. C'est le même schéma dans toute la région. » La concentration des taux de nitrates dans les eaux bretonnes est en effet stabilisée depuis quelques années. Ces résultats sont-ils liés au climat, aux nombreuses fermetures d'élevages, à l'amélioration des pratiques agricoles, ou à l'évolution de la réglementation ? Il est encore trop tôt pour le dire.

La question renvoie au débat sur l'efficacité des politiques environnementales fondées sur le volontariat des agriculteurs. Même si elles jouent un rôle pionnier et mobilisateur, leur impact face aux millions d'euros dépensés dans le cadre des politiques nationales et européennes et aux évolutions de la réglementation ne peut être que limité. ■

GAËLLE DUPONT,
ENVOYÉE SPÉCIALE À PONT-SCORFF
(MORBIHAN)



La préfecture de région prend en compte le déficit du débit des cours d'eau accumulés ces dernières années et préconise « une gestion économe des ressources en eau »

Le Gange, à Gangotri (Inde).

Une neige salvatrice

Annoncée comme catastrophique en début d'année, la situation des ressources en eau pourrait être moins grave que redouté en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : les chutes de neige sur les Alpes ont été importantes dans les derniers mois d'un hiver qui avait mal commencé. Le froid persistant de mars a par ailleurs décalé la fonte des neiges. Résultat : les cours d'eau, qui étaient très bas en janvier et février, ont retrouvé un meilleur débit en avril et mai. Cependant, le déficit pluviométrique reste important : au printemps, les cultures naissantes souffraient déjà.

Réuni en janvier et février à la préfecture de région, le comité régional de vigilance de la sécheresse, qui rassemble les acteurs essentiels du secteur sous la présidence du préfet de région, avait préconisé une « gestion économe de la ressource en eau ». Il rappelait aussi que l'alimentation en eau des populations et des activités économiques, et en particulier de l'agriculture, qui en consomme l'essentiel, dépendent, en Provence, des barra-

ges établis sur la Durance et le Verdon. Qui dépendent eux-mêmes des conditions pluviométriques, de la température et du stock neigeux.

Patrick Sambarino, directeur environnement et développement d'EDF Méditerranée, fait ainsi le point sur cette question en se déclarant « optimiste... et prudent ». L'année 2006 devrait en effet être « moins contraignante que les années précédentes, 2005 et 2004 », qui avaient été très délicates. A quelques semaines de l'été, le niveau des barrages de Serre-Ponçon et du Verdon sont plutôt bons : par exemple, le premier est à la cote 773 (pour un

maximum de 780), ce qui signifie que le barrage contient 80 % du 1,2 milliard de mètres cubes qu'il peut retenir. Sur le Verdon, les ouvrages ont profité encore plus tôt de la fonte, à partir d'un enneigement jugé « satisfaisant ».

Les professionnels du tourisme, comme les agriculteurs sont cependant appelés à une grande prudence. De même qu'EDF, qui prévoit « des déstockages prudents » quand l'été sera arrivé, car la fonte s'arrête-

ra plus tôt. Surtout si la météo est défavorable, c'est-à-dire brûlante. Pour ce qui concerne la pluviométrie, les pluies de janvier et du mois de février n'ont permis d'améliorer que légèrement une situation qui reste grave. Les précipitations ont probablement permis une stabilisation du niveau des nappes les plus réactives, ou plutôt un ralentissement de la baisse en cours depuis plusieurs mois. Mais les niveaux restent globalement déficitaires. La Basse-Durance, l'est du Var et la partie centrale de la région (entre Forcalquier et le nord des Alpes-Maritimes) subissent un déficit en pluie de l'ordre de 20 % par rapport à la moyenne des dernières années. C'est d'ailleurs dans le Var que les craintes sont les plus importantes pour les mois à venir, avec la rivière l'Artuby, au plus bas.

Plus au nord, le déficit est encore plus marqué : dans le Briançonnais et l'Ubaye, qui constituent le bassin d'alimentation du barrage de Serre-Ponçon, les précipitations relevées du 1^{er} septembre 2005 au 21 janvier (pluie et neige confondues) présentent un déficit compris entre 20 % et 60 % par rapport à la normale. Il s'ajoute aux déficits

A Niort, un courant de civisme depuis la dernière sécheresse

Les coupures ont été évitées en 2005, grâce aux efforts de toute la population. Au-delà de la gestion de crise, les collectivités s'engagent aujourd'hui dans une politique durable d'économies

La source du Vivier a retrouvé cette année toute sa vigueur. La puissance du courant rassure Marc Lambert, le directeur de la régie des eaux de Niort. « On aime la voir comme ça », dit-il dans un sourire. L'année dernière, au plus fort de la sécheresse, le fonctionnaire guettait le fonds du puits. Il n'est finalement pas apparu, l'eau potable n'a pas été coupée à Niort. « Mais on a frôlé la catastrophe », résume M. Lambert. Du coup, la capitale des Deux-Sèvres est devenue, par la force des choses, une pionnière dans l'élaboration d'une politique d'économie d'eau, aujourd'hui citée en exemple.

Retour en arrière. Dès le mois de février 2005, le risque est connu. Les pluies hivernales ont été largement insuffisantes pour remplir les nappes phréatiques dans lesquelles s'approvisionnent Niort et les environs. La région est particulièrement vulnérable à la sécheresse : autour de la ville, l'épaisseur de

terrains sédimentaires susceptibles de retenir de l'eau est très faible. Quand les pluies viennent à manquer, Niort est touchée la première.

Or les besoins en eau des agriculteurs installés autour de Niort ont fortement augmenté depuis une vingtaine d'années, sous l'impulsion de la politique agricole commune (PAC). Une trentaine d'agriculteurs irriguent du maïs, destiné entre autres à l'alimentation animale. Ils consomment environ 3 millions de mètres cube par an, concentrés sur la période estivale, au moment où la plante doit être arrosée. Niort utilise 6 à 7 millions de mètres cube par an. « En été, trente agriculteurs consomment chaque jour autant que toute la ville », explique M. Lambert.

Dès le printemps 2005, il apparaît impossible de concilier tous ces usages. « Nous risquons un effondrement des toits des canaux souterrains, ce qui aurait abouti à un tarissement de la ressource », explique M. Lambert. L'irrigation agricole est alors interdite par la préfecture. Mais la mesure ne suffit pas.

« Devant la gravité de la situation, tout le monde a joué le jeu », se souvient M. Lambert. En ville, les fontaines ont cessé de couler.

Chacun était incité à l'économie. Les personnes les plus âgées, habituées aux restrictions, ont été les plus ingénieuses

Le stade municipal a été arrosé avec une eau provenant d'une laiterie industrielle. Des mares abreuvaient les golfs. Cactus et plantes grasses ont fait leur apparition dans les plates-bandes municipales.

Les particuliers n'avaient plus le droit de laver leur voiture ou d'arroser leur jardin. Chacun était incité à l'économie. « Le civisme a été très diversement partagé », note M. Lambert. Certains n'ont rien changé à leur comportement, d'autres ont recyclé l'eau de lavage de leurs salades... » Les plus âgés, habitués aux restrictions, ont été les plus ingénieux.

La régie, de son côté, a traqué les fuites dans le réseau – une source de gaspillage importante. La moitié des économies totales ont été réalisées par ce biais. « Nous avons tout fait pour que la courbe des capacités et la courbe des besoins se croisent le plus tard possible », se souvient M. Lambert. Quand c'est arrivé, des forages de secours ont été sollicités. Et jamais l'eau n'a été coupée. « La crise a été bien gérée dans les Deux-Sèvres, d'abord grâce au préfet, qui a tenu bon face aux irrigants, qui ont de leur côté respecté l'arrêté », affirme Nicole Gravat, adjointe (Verts) au maire, chargée de l'eau.

Selon le directeur de la régie, la gestion publique de l'eau à Niort a permis une bonne coordination entre les services de la ville et ceux de l'Etat, et une meilleure gestion de la crise.

La ville veut désormais conserver cette culture des économies d'eau, passer « de la gestion de crise au développement durable », résume M. Lambert. De nombreux enseignements ont été tirés de l'été 2005. « Désormais, le mot de gaspillage doit être proscrit », selon M^{me} Gravat. Par exemple, la chambre de commerce et d'industrie de Niort a mis en place un programme d'incitation aux économies à destination des entreprises.

« Dans la commune de Niort, les comportements ont changé durablement, la population a compris que l'eau est un bien précieux, affirme François Pesneau, directeur de cabinet du préfet, Jean-Jacques Brot. Dans les commerces de la vil-

le, les récupérateurs d'eau de pluie, dont l'achat est subventionné par la Région, sont introuvables, pour cause de rupture de stock. Les chiffres témoignent des progrès accomplis : en janvier 2006, la ville a consommé en moyenne 18 000 mètres cubes par jour, contre 24 000 en janvier 2005.

Surtout, les agriculteurs ont compris que la gestion de l'eau ne se résumait pas à un dialogue entre l'Etat et la profession agricole. L'évolution est sensible, en particulier, depuis le changement de majorité à la tête de la région, relève M. Lambert.

« Les consommateurs, l'industrie touristique, la préservation de l'environnement sont également en

jeu, affirme M. Pesneau. On ne peut pas mettre les rivières à sec tous les ans pour permettre l'irrigation. » Certains agriculteurs ont adapté leurs plantations : en 2005, les surfaces de maïs ont reculé de 15 %, et elles devraient encore baisser de 10 % en 2006.

Des arrêtés cadres d'usages de l'eau plus sévères ont été pris par la préfecture en 2006, sous l'influence de l'expérience de 2005. Jusqu'en mars, la situation menaçait de se répéter. Mais les pluies abondantes de cette fin de trimestre ont tout changé. La situation est moins inquiétante, mais reste « extrêmement dégradée par endroits », prévient M. Pesneau. Depuis octobre 2004, nous avons eu un seul mois de pluies excédentaires », souligne-t-il. ■

GA. D.,
ENVOYÉE SPÉCIALE
À NIORT (DEUX-SÈVRES)

en PACA

des années antérieures, qui étaient du même ordre.

Paradoxalement, le département des Hautes-Alpes, considéré comme le château d'eau de la région, puisqu'il abrite les grands massifs alpins, a passé le printemps en « zone de vigilance » car l'absence de pluies conséquentes, durant l'automne et l'hiver, est venu s'ajouter au déficit, considérable aussi, des dernières années. Situé en amont du barrage de Serre-Ponçon, il n'est donc pas, comme on le dit à la chambre d'agriculture, « sécurisé en eau ». D'où des difficultés persistantes pour les cultures et les élevages malgré des cours d'eau plus abondamment fournis qu'on le craignait en janvier, et l'espoir, ténu, que l'abondance des neiges permettra d'aborder l'été dans une situation moins catastrophique qu'en 2003.

Pour faire face, plusieurs organismes sont en action. Le regroupement dans une fédération unie de toutes les associations autorisées d'arrosage permet par exemple d'harmoniser au mieux les mesures préconisées d'économie, comme les tours d'eau. Pour les Bouches-du-Rhône, Hervé Brûlé, directeur de la direction départementale de

l'agriculture et de la forêt (DDAF), explique : « Mars a été meilleur du point de vue de la pluviométrie. L'ouest du département dépend exclusivement de la Durance et du Verdon, quand l'est dépend de trois autres cours d'eau : la Touloubre, l'Arc et l'Huveaune. » « Or, poursuit-il, tous ces cours d'eau sont fragiles et le déficit cumulé des années sèches implique de les surveiller en permanence. »

La DDAF a donc mis en point un arrêté sécheresse qui prévoit la restriction des prélèvements comportant trois échelons : « Alerte », c'est-à-dire 30 % de prélèvement en moins ; « crise », qui prévoit 50 % de moins ; et « crise sévère », qui les interdit. Enfin, en ce qui concerne la forêt, lourdement menacée par les incendies en périodes de grandes chaleurs et de grands vents, le nombre et l'étendue des feux a été stable ces dernières années. Mais la situation accumulée de sécheresse les rend, elles aussi, très vulnérables. Contrôles et contraventions pour manque de débroussaillage ont donc été intensifiés durant l'hiver dans toute la région. ■

MICHEL SAMSON,
NOTRE CORRESPONDANT
À MARSEILLE

Le mont Mismi, qui alimente l'Amazone, au Pérou.



Nappe sans frontière dans le Nord

La Communauté urbaine de Lille, c'est 1 million d'habitants à approvisionner. D'où l'utilité d'une gestion commune de l'eau avec ses voisins

Pouvoir satisfaire en quantité et qualité 1 million d'habitants. » Telle est la tâche de Francis Vercamer, maire (UDF) de Hem et vice-président de Lille-Métropole communauté urbaine (LMCU), délégué à l'eau potable. Quand l'eau est usée, c'est Bernard Gérard, maire (UMP) de Marcq-en-Baroeul, qui prend le relais pour l'assainir. Ingénieur chimiste HEI (Hautes études d'ingénieur) de formation, M. Vercamer s'est vite passionné pour sa délégation. « L'eau concerne tout le monde. Et j'aime les négociations. On me prête la réputation d'être sévère avec les concessionnaires », lâche-t-il dans un grand sourire.

La communauté urbaine a établi en 1986 un contrat de concession de service public avec la Société des eaux du Nord (SEN), pour trente ans. Filiale de la Lyonnaise des eaux France et de la Générale des eaux, la SEN existe depuis 1912. La métropole lilloise consomme près de

70 millions de m³ par an. La SEN en livre 40 % à partir de différents points de captage reliés notamment à son usine des Anseuilles, à Wavrin. Lille-Métropole produit elle-même 30 % de ses besoins, et les 30 % complémentaires sont fournis par le syndicat mixte d'Aire-sur-la-Lys (SMAL) : cette eau est puisée dans le département voisin du Pas-de-Calais, le SMAL regroupant les deux conseils généraux et LMCU.

« Nous produisons juste assez pour faire face à la consommation », souligne M. Vercamer. Nous sommes sur la corde raide. En cas de sécheresse ou d'étiage, notre marge est de zéro. Notre réserve est la nappe carbonifère, profonde et très propre. » Mais cette nappe met du temps à se reconstituer. « Dans les dix prochaines années, nous allons essayer de ne plus y toucher du tout. » Une décision concertée avec les voisins belges, puisque « cette nappe est commune ; si l'un des deux gaspille, tout le monde en subit les conséquences », explique M. Vercamer.

Alors la communauté urbaine de Lille songe à aller chercher l'eau plus loin. « Nous sommes en négociation avec la communauté d'Hénin-Carvin et de Lens-Liévin. Nous pensons aussi à la Picardie, à la Somme, où les inondations sont fréquentes : utiliser pour les conduites l'axe du futur canal Seine-Nord est une idée. » Afin d'être indépendante des sociétés privées, Lille-Métropole est en négociation avec la Société des eaux du Nord pour reprendre les forages. « Nous voulons gérer nous-mêmes nos ressources et pouvoir mieux jouer entre les diffé-

rentes nappes et réserves », déclare le maire de Hem. LMCU produit déjà de l'eau en régie à partir de ses propres points de captage. « Cela roule depuis des années, indique Francis Vercamer, une simple maintenance suffit. » Il en va autrement avec la gestion des concessions, juridiquement complexe. Sept avenants ont été signés entre 1986 et 2001 entre LMCU et la SEN. Et sept autres depuis 2002, preuve des exigences croissantes de la communauté urbaine. C'est pourquoi « nous cherchons à faire évoluer le contrat vers des normes plus adaptées », explique-t-il.

Ici comme ailleurs, la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) pèse. « Elle incite à la responsabilisation de la consommation d'eau par les usagers. D'où l'installation prévue de compteurs dans les immeubles collectifs », explique M. Vercamer. Mais qui va payer ? « Nous devons en poser 100 000. C'est un droit, pas un devoir », déclare-t-il. Actuellement, Lille-Métropole compte 400 000 foyers, dont 100 000 vivent en collectivité. « La contribution de la communauté urbaine sera de 7 euros par compteur », précise M. Vercamer. Avec la pose d'un compteur individuel, le consommateur ne paie que ce qu'il consomme, et gagne sur la TVA. De son côté, le distributeur bénéficie de la multiplication des abonnements, mais augmente le risque des impayés.

Le prix de l'eau est bien entendu au centre du débat. Eau potable à puiser, assainissement des eaux usées, le coût est élevé.

« Pendant sept ans, nous avons gelé le prix de l'eau potable », rappelle M. Vercamer. Nous compensons par une baisse de la taxe d'assainissement. Depuis 2005, nous avons décidé de re-augmenter celle-ci de 2 % par an, pour réduire le retard. »

En moyenne, Le Métropolitain – habitant de la Métropole lilloise – consomme 100 litres par jour. Mais « il y a une disparité entre les communes, selon l'équipement des foyers », précise M. Vercamer. Moins de piscines, mais surtout moins de baignoires... Joint à la fraîcheur du climat, qui diminue la fréquence des douches, et à la pluviométrie, qui diminue l'arrosage des jardins, on comprend que le Lillois soit en dessous de la moyenne nationale (105 m³ par an, contre 120). Le prix de l'eau TTC à Lille-Métropole est de 3,02 euros le m³ pour les 62 communes en concession avec la SEN. Ingénieur aux services techniques de LMCU, Franck Leroy détaille ce chiffre : « Il est supérieur à la moyenne nationale de 2,80 euros/m³, mais inférieur à la moyenne du département du Nord

(3,34 euros/m³). Il me semble intéressant de nous comparer aux prix de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (3,39 euros/m³) car nous avons la même nature de masse d'eau : nous sommes sur une zone sensible, aux taux de nitrate et phosphore importants. »

Lille-Métropole a besoin de 4 000 km de réseau d'eau potable, plus 4 150 km pour les eaux usées. « A terme, insiste M. Leroy, les quinze stations d'épuration devront couvrir l'ensemble d'un territoire très éclaté. Une situation très différente de celle de Lyon, par exemple, où la concentration urbaine permet une station d'épuration unique. »

Le coût du traitement et de l'acheminement est énorme. C'est même le budget d'investissement le plus élevé de la communauté urbaine, rappelle Bernard Gérard : « Nous dépensons entre 65 et 70 millions d'euros par an en investissement et 50 millions en fonctionnement. La station d'épuration de Marquette prévue pour 2010 coûtera à elle seule 135 millions d'euros. Elle sera la plus grosse et concernera entre 500 000 et 600 000 habitants. »

Un travail considérable a également été effectué dans le domaine des eaux fluviales, en transfrontalier. « Comme le bassin est versant vers la Belgique », note M. Gérard, les inondations se produisent à ce niveau. En 2000, Lille-Métropole consacrait 2,5 millions d'euros pour lutter contre ce fléau. Aujourd'hui c'est 25 millions ! Comment nier l'évolution climatique ? » ■

GE. D.

TROIS QUESTIONS À FRANCK LEROY,
Ingénieur aux services techniques de LMCU

L'intérêt d'un compteur individuel

1 Pouvez-vous nous expliquer ce que gagne un consommateur de la Communauté urbaine lilloise à installer un compteur d'eau individuel ?

Lorsque la consommation d'eau est collective et répartie par un bailleur, ce dernier fait souvent appel à un prestataire de services, un « épartiteur », qui va relever les index de consommation, répartir la consommation en fonction des règles mentionnées dans le bail, et facturer. Cette prestation, dite de répartition est un service, est imposée au taux de TVA de 19,6 %, comme tout service facturable.

Ce service supplémentaire n'existe pas en présence d'un compteur individuel, relevé par le distributeur d'eau.

2 Comment se décompose le prix d'un compteur ?

Il vaut mieux parler de partie fixe. Cette partie fixe couvre les charges fixes du service, notamment la location, l'entretien et le relevé dudit compteur, mais aussi la facturation, la relance des impayés, l'entretien du branchement sur la canalisation publique.

3 La somme de 7 euros par compteur est prise en charge par la communauté urbaine lilloise. Qui va payer le reste ?

Les 7 euros correspondent au surcoût lié à l'individualisation des compteurs. Ce surcoût représente le développement informatique généré par l'accroissement du nombre d'abonnés, un accroissement des créances irrécouvrables, des honoraires de recouvrement, une contribution complémentaire au Fonds de solidarité logement, des délais de paiement statistiquement plus longs, de la maintenance supplémentaire pour relever un nombre de compteurs plus important, et des entrées et départs de locataires plus fréquents.

Ce surcoût, accepté par Lille Métropole, n'est pas pris en charge par elle, mais réparti sur les compteurs de plus de 20 millimètres. En d'autres termes, ce sont les abonnés gros consommateurs qui supportent le surcoût de l'individualisation.

PROPOS RECUEILLIS PAR
GEOFFROY DEFFRENNES

SIX STATIONS D'ÉPURATION METTENT FIN À LA « GUERRE DE 100 ANS »

« L'eau n'a pas de frontière. » Dans sa mairie de Marcq-en-Baroeul, Bernard Gérard (UMP) parle en frontalière de la Belgique. Et en professionnel de l'eau : vice-président de Lille-Métropole communauté urbaine (LMCU), il est chargé de l'assainissement et des eaux pluviales. Sa ville le raisonne comme un symbole. La Marque, la rivière canalisée qui la traverse, signifie marais et frontière. Pourtant, ici, la frontière n'a rien de naturel. La ligne tracée par Louis XIV est tellement artificielle qu'elle coupe certaines villes en deux : Comines, Menin...

« Quand l'eau devient usée, je la confie à Bernard Gérard », explique à quelques kilomètres de là Francis Vercamer, maire (UDF) d'Hem, petite ville encore plus proche de la Belgique. Clin d'œil. Car si le maire d'Hem est le sourcier – il surveille la production et la distribution de l'eau lilloise –, le maire de Marcq est le sorcier qui transforme l'eau sale en eau de rivière poissonneuse. Un coup de baguette magique fort apprécié par les voisins d'Outre-Quévrain qui, depuis un siècle, ne voyaient s'écouler sur leur sol que des eaux polluées.

Seule responsable, la géographie :

les cours d'eau français s'écoulent en effet naturellement vers la Belgique. « La coopération transfrontalière met ainsi fin à une guerre de cent ans », sourit Bernard Gérard. « Nous intervenons sur un territoire lourdement marqué par le passé industriel et urbain. Dans le cadre du développement durable, il résulte de ce partage de compétences et de méthodes de gestion, la mise en place de bassins versants cohérents. » La reconquête est bien avancée. « Cinq stations d'épuration [STEP] font l'objet d'une coopération franco-belge, à travers deux conventions, l'une signée entre Lille-Métropole et la Région wallonne et l'autre entre LMCU et la Région flamande. » La première, la station d'Armentières-Ploegsteert a vu le jour en 1990 en Belgique... financée à 95 % par Lille-Métropole. Elle concerne aujourd'hui 94 600 Français et 5 400 Belges. La station de Comines-Pureté a suivi en 2003 pour 40 000 habitants, moitié français moitié belges, et donc payée à parts égales. Ces deux premières stations coûtèrent 8 millions d'euros. La troisième, issue d'une convention avec les Wallons et mise en service en octobre 2005, fut d'une autre envergure : Wattrelos-Grimonpont a coûté 55 millions d'euros. Elle purifie l'eau de 318 000 Métropolitains lillois et de 32 000 Belges. La métropole

lilloise assurant 91 % de son financement.

L'unique convention signée avec la Région flamande concerne la station d'Halluin-Menin, concerne 44 000 Belges et 22 000 Français. Les deux partenaires se sont réparti proportionnellement le prix du projet (15 millions d'euros dont 10 pour les Flamands).

Plus modeste (8 000 habitants), la prochaine station d'épuration devrait être inaugurée en juillet 2006 à Estampuis : maître d'ouvrage, la Région wallonne, mais LMCU participera à hauteur de 42 %. « Notre coopération, souligne Francis Vercamer et Bernard Gérard, se traduit aussi par la création d'un observatoire transfrontalier dans le domaine de l'eau, chargé de favoriser une gestion concertée des ressources. »

FUITES : C'EST 20 % DE L'EAU QUI S'ÉVAPORE

Une particularité géographique rend complexe la tâche de Francis Vercamer, maire d'Hem chargé de surveiller la protection des ressources, la production et la distribution de l'eau lilloise. Lille-Métropole est à la fois urbaine et rurale. Aussi l'alimentation des 85 communes nécessite 4 000 km de réseau. « C'est quatre fois plus qu'à Bordeaux. En

général, les communautés urbaines ont un réseau de 1 000 km. En conséquence, à Lille, nous multiplions les risques de fuite. Nous avons constaté que 24 % de l'eau produite disparaissait. Imaginez ce que cela représente ! Cela n'est pas votre robinet qui goutte, c'est l'équivalent d'une grosse canalisation qui débite en permanence ! », explique M. Vercamer. Les services de Lille-Métropole sont parvenus à réduire la perte à 20,2 %, optimisant donc 79,8 % de l'eau produite. « L'objectif pour 2012 est un axe de rendement de 83 %. Ce qui représente la norme reconnue pour une métropole de notre taille. » Comment expliquer les 18 % qui se volatiliseront encore ? « Les fuites sur 4 000 km de réseau à surveiller... Le vol aussi... Ajoutons l'eau utilisée par les pompiers qui, bien entendu, peuvent se servir librement. », détaille le maire d'Hem.

L'économie de l'eau passe aussi par la sensibilisation des professionnels, estime M. Vercamer. « Nous encourageons déjà les plombiers à repérer les tuyaux en plomb à changer, poursuit-il. Nous leur demandons désormais d'inciter à modifier les chasses d'eau, et tout ce qui induit des gaspillages... On peut aussi inviter la population à récupérer l'eau de pluie : Bernard Gérard le réalise dans sa ville de Marcq-en-Baroeul avec efficacité. » ■ GE. D.

En 2005, le Français a acheté 2,5 euros de produits équitables

Désormais, l'Etat intègre le commerce équitable dans sa politique de coopération Nord-Sud

Jonglages de rue, dégustations dans les magasins, projections de courts-métrages, débats... la 6^e édition de la Quinzaine du commerce équitable, qui s'est terminée le 14 mai, a ancré un peu plus les produits de commerce équitable dans la consommation quotidienne des Français. La manifestation a bénéficié, cette année, d'un soutien actif du gouvernement. En effet, le commerce équitable fait partie, avec le tourisme solidaire, du volet international de la Stratégie nationale de développement durable de la France, élaborée au printemps 2003.

Le gouvernement est en train de mettre bon ordre dans le marché des produits issus de commerce équitable en France. Depuis deux ans, les approches commerciales se multiplient pour répondre à une

demande croissante de consommateurs qui rêvent de plus en plus d'être des écocitoyens. On estime que chaque Français a dépensé en moyenne 2,5 euros en 2005 pour acheter des fruits et légumes, des produits d'épicerie ou de l'artisanat fabriqués par des filières de commerce équitable. Toujours marginale – le commerce équitable ne représente que 0,1 % des échanges commerciaux entre l'Europe et le Sud –, cette activité a crû de 50 % en 2005 par rapport à 2004. Ce faisant, les risques de dérapage marketing sont nombreux, et la transparence n'est pas toujours de rigueur.

Les règles sont pourtant internationalement reconnues : les produits du commerce équitable (fruits et légumes, produits d'épicerie, artisanat, décoration...) doivent être fabriqués à partir de matières premières achetées à un prix plus élevé que le prix du marché à de petits producteurs défavorisés de l'hémisphère Sud. Ces derniers doivent être soutenus et accompagnés pour devenir autonomes (préfinancement des récoltes, prime au développement, programmes de formation...).

L'article 60 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 a inscrit officiellement cette forme de commerce dans l'arsenal régle-

mentaire français. Il instaure une nouvelle Commission nationale du commerce équitable, dont la mission consistera à faire le tri entre le bon grain et l'ivraie. Les critères selon lesquels l'Etat reconnaît la compétence de ceux qui veillent au respect des conditions du commerce équitable ainsi que la composition de ladite commission sont l'objet d'un décret et d'une circulaire que Renaud Dutreil, le ministre du commerce et des PME, a présentés mercredi 3 mai en conseil des ministres. D'autres démarches plus « dures »

Ces deux textes, très attendus et qui n'ont pas encore été publiés, devraient reconnaître, même si c'est à minima, les critères (la notion de prix minimum, l'existence des organisations de producteurs...) défendus par la plupart des acteurs historiques regroupés au sein de la Plate-forme française du commerce équitable. D'ailleurs, la majorité des acteurs français privés et associatifs (Malongo, Max Havelaar, Alter Eco, Fédération Artisans du monde...) soutient la démarche du gouvernement. D'autres, en revanche, comme l'association Minga – connue pour s'être opposée à l'entrée dans les grandes surfaces des produits « équitables » –, la

Confédération paysanne et Breizh ha reizh, la fédération bretonne du commerce équitable, appellent à l'abandon de la loi. « Nous nous opposons à l'esprit de la loi du 2 août 2005, qui réserve le commerce équitable aux seuls échanges entre des petits producteurs du Sud en ignorant la situation

Accroître le nombre de producteurs engagés dans le commerce équitable en Afrique

des travailleurs du Nord (...). Nous nous élevons contre l'absurdité qui consiste à faire voyager des salades 2 000 km, alors que la grande distribution étrangle le maraîcher qui se trouve à ses portes », affirme le groupement, qui a mis sa pétition « Pour un commerce équitable partout, changeons la loi ! » sur Internet (www.minga.net).

Cette démarche pure et dure est jugée « carrément utopique » par bon nombre d'opérateurs. Minga « mélange deux concepts distincts que sont le commerce solidaire et le commerce équitable. Nous n'avons pas vocation à prendre la place des syndicats

pour changer les conditions de travail chez les transporteurs et les distributeurs », affirme Victor Ferreira, le directeur de Max Havelaar en France.

Minga a peu de chances d'aboutir. Le commerce équitable s'inscrit en effet depuis sa prise en main par le gouvernement dans la politique de coopération Nord-Sud de la France. C'est d'ailleurs le ministère des affaires étrangères, principal partenaire institutionnel de la Quinzaine, qui soutient financièrement la campagne (5,6 millions d'euros sur trois ans). Son objectif consiste très officiellement à accroître le nombre de producteurs engagés dans le commerce équitable en Afrique, et en particulier dans la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) française.

La nouvelle filière de coton équitable, inaugurée par Max Havelaar France en 2005, a ainsi été élaborée à partir d'une coopérative de petits producteurs du Mali qui fait partie de la zone prioritaire. En oubliant que les entreprises du textile s'approvisionnent habituellement en coton en Inde ou aux Philippines, où se trouve, aussi, le plus grand nombre de petits producteurs de coton défavorisés... ■

FLORENCE AMALOU

Marché du CO₂ : l'UE essuie les plâtres

Au lieu de taxer purement et simplement les pollueurs, les signataires du protocole de Kyoto ont parié sur des mécanismes de marché pour parvenir à leurs objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Le principe est simple : pour avoir le droit de recracher 1 tonne de gaz (à commencer par le dioxyde de carbone, le CO₂) dans l'atmosphère, les pollueurs doivent acheter un permis (ou quota). Son prix dépend de l'offre et de la demande. Le but des concepteurs du système est que ce prix devienne suffisamment élevé pour inciter les pollueurs à réduire leurs émissions ou à investir dans des technologies propres. Le recours au marché a le mérite de récompenser ceux qui font des efforts pour limiter leurs émissions : ils peuvent revendre leurs quotas surnuméraires à ceux qui en manquent.

Le marché international du CO₂ ne sera opérationnel qu'en 2008, date à laquelle les pays signataires du protocole de Kyoto se sont engagés à débiter leurs efforts de réduction d'émissions. Chacun de ces Etats se verra alors attribuer des quantités de crédits à ne pas dépasser. Ils pourront en racheter à d'autres (pays, entreprises, fonds d'investissement, ou même personnes physiques, la détention de crédits étant ouverte à tous). Ils pourront aussi en acquérir via les mécanismes de « développement propre » ou de « mise en œuvre conjointe », qui permettent de récupérer des crédits en contrepartie de réductions d'émissions issues de projets menés dans des pays en développement ou dans des pays de l'Est.

L'Europe a choisi d'être une bonne élève de Kyoto en lançant son propre marché de quotas de CO₂ dès le 1^{er} janvier 2005. L'essentiel de l'effort de réduction a été concentré sur les entreprises : producteurs d'énergie, cimentiers, chimistes, sidérurgistes, qui représentent 40 % des émissions totales de gaz carbonique de l'Union européenne. Les transports et l'agriculture, pourtant très polluants, sont restés à l'écart du processus.

Les Etats européens ont dû s'engager auprès de la Commission européenne sur des volumes de gaz émis à ne pas dépasser au niveau national. Puis, ils ont réparti l'enveloppe des permis correspondants entre leurs principaux sites pollueurs. Au total, environ 2 milliards de tonnes de permis ont ainsi été distribués à 12 000 sites répertoriés en Europe pour l'année 2005. Les mêmes quantités ont à nouveau été allouées début 2006 pour l'ensemble de l'année en cours. Les industriels peuvent acheter ou vendre leurs quotas à d'autres sites européens.

Pour effectuer ces échanges, Bruxelles n'a imposé aucune plateforme de transaction. Les Bourses de l'électricité se sont manifestées en premier, en lançant des Bourses du CO₂, un peu partout en Europe (Londres, Oslo, Paris...). En

France, la Bourse de l'électricité Powernext a ainsi lancé « Powernext Carbon » en juin 2005. Cette Bourse revendique aujourd'hui 42 participants actifs (des banques, des électriciens, des courtiers spécialisés) et plusieurs centaines de milliers de tonnes échangées quotidiennement.

En 2008, le système d'échanges européen devra s'interconnecter avec le marché des crédits de Kyoto. Un quota européen sera alors échangeable contre un crédit « Kyoto ».

Le marché du carbone tiendra-t-il ses promesses ? Ses détracteurs pointent le récent krach des Bourses européennes du CO₂. Le prix du quota, qui voisinait avec les 30 euros, y a été divisé par trois en quelques jours, fin avril, suite à des informations de presse selon lesquelles quelques pays européens (dont la France) n'auraient pas eu à dépenser tous les quotas qui avaient été distribués à leurs industriels pour 2005.

Cette secousse est la preuve, selon les adversaires du marché, que ce dernier n'est pas encore capable de faire émerger un prix fiable pour les quotas de CO₂. Comment, dès lors, les industriels pourraient-ils s'engager dans des projets de réduction d'émissions ? ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Les transports et l'agriculture sont restés à l'écart du processus

La prise de conscience s'étend. Les élus sont en pointe, les banquiers suivent. Mais le concept manque de balises, de labels, de normes indiscutables

LEXIQUE

Dexia. Dexia est né du rapprochement, en 1996, du Crédit local de France et du Crédit communal de Belgique, qui ont ensuite été rejoints par la Banque internationale à Luxembourg (BIL) et unifiés sous une même enseigne en 1999. Le 24 mai 2006, Dexia met en ligne sur www.dexia-creditlocal.fr ses études sur le développement durable et sur la lutte contre l'effet de serre ainsi que les lauréats des « Rubans du développement durable ».

Agenda 21. A l'issue du Sommet de Rio en 1992, 150 chefs d'Etat ont signé un Programme d'actions pour le XXI^e siècle, intitulé « Agenda 21 », qui fournit un ensemble de recommandations pour favoriser, au niveau mondial, le développement durable, selon ses trois fondements : l'action économique, le développement social et la protection de l'environnement. Les Agendas 21 locaux en sont les déclinaisons.

Le développement durable en quête de repères

Moins d'un Français sur deux (42 %) a une idée « très précise » ou « assez précise » de ce qu'est le développement durable – ce pourcentage passe à 82 % chez les élus : c'est ce qui ressort du sondage effectué en novembre 2005 à la demande de Dexia Crédit Local par l'institut Ipsos. Les maires, adjoints et conseillers municipaux, mieux informés, ont intégré cette donnée, mais la majorité de la population peine toujours à matérialiser le développement durable.

Pourtant un phénomène se passe. En tant que premier partenaire financier du secteur public local, avec 56 milliards d'euros de financement accordé en 2005 aux équipements collectifs, Dexia est bien placé pour s'en rendre compte. « *Il y a une explosion au niveau local*, explique Eric Flamand, responsable développement durable de Dexia Crédit Local. *De plus en plus d'Agendas 21 locaux sont établis. Les élus veulent du concret.* »

Pour confirmer ce constat, Dexia a fait réaliser, pour la deuxième année consécutive, une enquête en partenariat avec l'agence BMJ auprès de 200 grandes villes françaises, afin de déterminer leur « profil durable ». L'enquête a donné lieu à la réalisation de fiches individuelles – et confidentielles – à l'usage des communes, suivant quatre grands domaines : la bon-

ne gouvernance, la cohésion sociale et les ressources humaines, l'aménagement du territoire et le développement local, et l'environnement.

Même si les responsables de Dexia insistent sur le côté expérimental de l'enquête – « *Nous n'avons qu'une perception intuitive pour l'instant* », souligne Gérard Bayol, président du directoire –, il en ressort que la volonté politique est un facteur clé. « *D'une façon générale, synthétise le rapport, la distinction qu'on peut faire entre les villes considérées comme les plus performantes et celles plus en retrait découle essentiellement du niveau d'ambition politique. Les villes dont les discours sont les plus volontaristes figurent parmi les leaders.* » Autre indice, la très grande hétérogénéité des résultats, qui correspond souvent à des rythmes différents d'évolution.

Comment, concrètement, l'avenir durable se met-il en place ? Par l'action des villes, répond le sondage. Pour 75 % du grand public, « *un grand nombre de communes s'y mettront d'ici quelques années* ». Et comme première mesure à mettre en place pour agir, il estime qu'il faut « *informer les habitants sur les bons gestes quotidiens (tris, consommation, etc.)* ».

Mais il y a des mesures plus lourdes. L'eau est un poste-clé. En France, près de 99 % des logements sont raccordés à un réseau. La desserte en eau étant donc qua-

siment achevée, l'enjeu dans ce secteur est la protection de la ressource, la réfection et l'amélioration de la desserte – en 2001, les fuites sur les réseaux représentaient 18 % de l'eau distribuée. Malgré la prise de conscience des collectivités locales, au rythme actuel, il faudrait un siècle pour

« Les élus l'ont compris : la ressource en amont, l'impact en aval », Gérard Bayol, président du directoire de Dexia

renouveler notre réseau ! Les sommes nécessaires sont énormes : le simple remplacement des conduites vétustes d'ici à 2015 a un coût estimé de 34 milliards à 42 milliards d'euros. Qui doit payer ? Cette question vaut pour tout engagement « durable ». Le sondage Dexia-Ipsos est ici encourageant : pour 62 % du grand public et 59 % des élus, « *la mise en place par une commune d'une politique de développement durable n'induit pas forcément un surcoût, mais une mobilisation différente des ressources existantes* ».

C'est là où le banquier intervient. « *Le surcoût est compensé par les conditions du prêt*, explique Gérard Bayol, *de manière à*

ne pas surenchérir le prix. Pour nous y retrouver, nous établissons d'autres conditions de marge. » Il n'en doute pas, le développement durable est rentable, particulièrement lorsqu'il est pris en compte en amont. Meilleur exemple, la démarche HQE, pour « haute qualité environnementale », appliquée au bâtiment. « *Le processus se met en place, sous la pression écologique et celle des citoyens. L'idée commence à se traduire dans les faits*, poursuit Gérard Bayol. *Les élus l'ont compris : la ressource en amont, l'impact en aval* », impact sur la ville, ses habitants, son image, son bien-être.

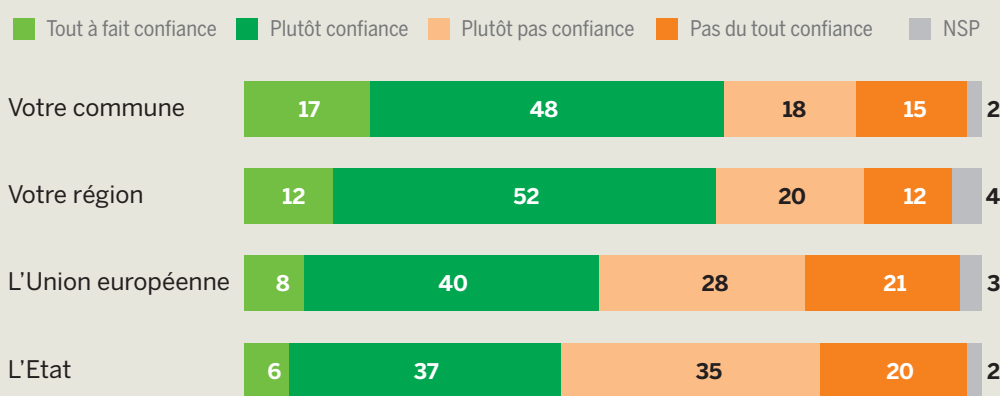
Mais si ce n'est pas l'argent qui bloque, pourquoi les choses n'évoluent-elles pas plus vite ? D'abord, il y a un problème d'échelle. Une commune peut prendre simplement une décision, mais lorsque l'on passe à l'agglomération de communes, il faut parvenir à fédérer des avis divergents. C'est plus compliqué. Ensuite, apparaît une difficulté à « mesurer » les progrès ou les besoins. Il n'y a pas un label français qui fasse autorité. « *C'est peut-être ce qui manque le plus aujourd'hui* », remarque Gérard Bayol. « *On est à un tournant, insiste Eric Flamand, mais le problème, c'est l'absence de référence.* »

A quand l'élaboration du mètre étalon du développement durable ? ■

CATHERINE PACARY

Le niveau local, acteur-clé du développement durable

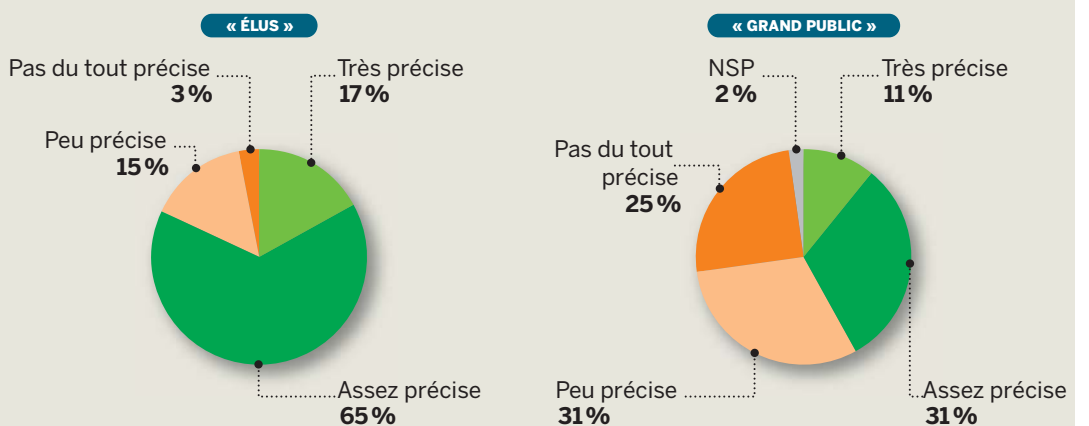
► POUR CHACUN DES ACTEURS SUIVANTS, DITES SI VOUS LUI FAITES TOUT À FAIT, PLUTÔT, PLUTÔT PAS OU PAS DU TOUT CONFIANCE POUR METTRE EN ŒUVRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?



Sources : Ipsos/Dexia

Une notion mieux connue des élus que du grand public

► DITES SI VOUS AVEZ UNE IDÉE TRÈS PRÉCISE, ASSEZ PRÉCISE, PEU PRÉCISE OU PAS DU TOUT PRÉCISE DE CE QUE SIGNIFIE L'EXPRESSION « DÉVELOPPEMENT DURABLE »



UN ENTRETIEN AVEC CHRISTIANE LAMBERT, VICE-PRÉSIDENTE DE LA FNSEA

« Le commerce équitable devrait s'appliquer à tous les producteurs, là-bas comme ici »

Que vous inspire l'intérêt croissant, notamment de la grande distribution, pour le commerce équitable ?

La vente de ces produits dans les grandes surfaces est incontournable, vu la prépondérance des achats dans ces magasins. Néanmoins, quand Michel-Edouard Leclerc lance en France des publicités disant qu'il veut baisser les prix mais que les pouvoirs publics le lui interdisent, et quand, parallèlement, il se fait le chantre du commerce équitable, cela me gêne.

Le commerce équitable, c'est un principe magnifique qui devrait s'appliquer à tous les producteurs de la terre, là-bas comme ici. C'est d'ailleurs l'idée du slogan de la FNSEA : « *Pas de pays sans paysans, pas de paysans sans revenus, pas de revenus sans prix* ». La règle du « *prix juste* » payé au producteur nous amène directement au débat sur la part captée par les grandes surfaces, qui laissent une portion congrue aux agriculteurs.

Les principes du commerce équitable seraient-ils applicables à l'agriculture française ?

Je voudrais pouvoir dire d'accord. Et cela dès demain matin, puisqu'on nous impose une disparition des aides à l'agriculture. Mais il faudrait trouver une juste transposition pour que le consommateur remplace le contribuable.

Ces aides, beaucoup pensent que c'est une aberration, mais il faut se remémorer que grâce à elles, le consommateur a baissé ses dépenses alimentaires de 50 % en trente ans. En outre, la politique agricole commune a permis de développer l'em-

ploi dans l'agroalimentaire et d'éviter que des zones comme celles de montagne ne soient abandonnées. Nourriture saine, volet social, aménagement du territoire... il s'agissait en fait de développement durable avant l'heure.

Les consommateurs seraient-ils, selon vous, prêts à payer le prix juste ?

Ils se disent prêts à déboursier plus pour une meilleure qualité, mais dans leur comportement, ce n'est pas flagrant. Prenons l'exemple de l'agriculture biologique : elle bénéficie d'une vraie affection mais rencontre des difficultés dues à l'infidélité des consommateurs. Beaucoup de produits avec un cahier des charges bio ne trouvent pas de débouchés et sont vendus comme produits conventionnels. C'est le cas dans le lait et le porc.

Les gens passent une commande qualitative via les associations de consommateurs, qui n'est ensuite pas honorée par des actes d'achat. Ils continuent à réagir en tant que clients et non en tant que consommateurs.

L'agriculture raisonnée, que vous promouvez, ou d'autres démarches peuvent-elles permettre une meilleure rentabilité pour le paysan ?

L'agriculture raisonnée consiste à conjuguer technique et éthique dans les modes de production. Avec moins de 1 500 exploitations qualifiées, nous n'avons pas encore atteint la masse critique et, deux ans, ce n'est pas suffisant pour qu'un agriculteur sache s'il s'y retrouve. La rentabilité n'est pas instantanée, elle se verra sur le moyen ou le long terme.

Par exemple, sur mon exploitation, nous avons divisé par cinq notre facture d'engrais en dix ans sans limiter les rendements mais en utilisant les lisiers et les fumiers de porc comme intrants organiques.

Beaucoup ont reproché à votre réseau de ne pas aller assez loin...

Le but des 14 chapitres de notre cahier des charges, c'est d'apporter des garanties sur le mode de production, les points de vue sociaux et environnementaux, le bien-être animal... autant d'aspects indispensables pour parler de durabilité. Tous les cahiers des charges ne sont pas si larges. L'important, c'est la pédagogie. Nous constatons que l'agriculture raisonnée constitue un tremplin pour aller vers autre chose, vers l'agriculture biologique par exemple. Et nous avons un impact plus global que les seules qualifications.

Ne servez-vous pas de vitrine à la FNSEA, qui a plutôt gardé l'image de l'agriculture productiviste ?

Je ne suis pas la bonne conscience de la FNSEA, mais je mentirais si je disais qu'une majorité partage mon intérêt pour l'agriculture raisonnée. Ma satisfaction, c'est que beaucoup d'éléments montrent que nous avons eu raison de pousser ce concept. Ce qui se pratique sur la base du volontariat plaît beaucoup plus aux agriculteurs que ce qui se fait sous la contrainte, comme la mise en place de l'« écoconditionnalité » [les aides conditionnées au respect de bonnes pratiques agricoles]. Les agriculteurs se disent que cette démarche environnementale devient incontournable,

passer en agriculture raisonnée, c'est un gage de pérennité pour l'exploitation.

Les pratiques des agriculteurs ont-elles vraiment évolué ?

Selon une enquête INRA-Cemagref de 2005, en cinq ans, l'utilisation des produits phytosanitaires est passée de 120 000 tonnes à 80 000 tonnes. Pour des questions de coût, des méthodes alternatives sont recherchées et, techniquement, les approches se font de plus en plus précises. C'est le cas aussi pour la gestion de l'eau : d'accord, le maïs en est gourmand, mais nous arrivons désormais aux mêmes rendements qu'il y a cinq ans en consommant 15 % d'eau en moins. Sur ce sujet, il y a deux écoles : arrêter de produire du maïs, mais on perdrait notre autonomie dans l'alimentation du bétail, ou aider à produire en préservant la réserve. Je suis partisane du raisonnement global.

En dehors de l'argument « coût », pourquoi les agriculteurs changent-ils leurs pratiques ?

Parce qu'ils ne sont pas sourds. Ils sont passés d'un « *pollueur ? non* » à un « *peut-être* », puis à un « *oui, mais je fais des efforts* » et enfin, aujourd'hui, à un « *je sais où je ne pollue plus et ce qu'il me reste à gérer* ». Les esprits évoluent et le questionnement est bénéfique, mais quand le mode agressif domine, on perd du temps, et quand les consommateurs n'honorent pas leur commande, certains agriculteurs quittent le cercle vertueux du développement durable. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LAETITIA CLAVREUL

PARCOURS

1961 : naissance dans le Cantal. Christiane Lambert s'y installe comme agricultrice en 1980.

1989 : installation dans le Maine-et-Loire. Son exploitation est aujourd'hui composée de 78 hectares de cultures (maïs, blé, orge et colza) et d'un élevage de porcs naisseur-engraisseur.

1994-1998 : présidente du Centre national des jeunes agriculteurs.

1999-2005 : présidente du réseau Farre (Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement). L'association a été créée en 1993 autour des chambres d'agriculture, de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), des Jeunes agriculteurs et de l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP) dans l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques agricoles. Durant sa présidence, Christiane Lambert a contribué à faire de l'agriculture raisonnée une qualification encadrée par les pouvoirs publics. Depuis 2004, chaque exploitation souhaitant y adhérer doit être certifiée par un organisme indépendant.

2006 : Christiane Lambert est aujourd'hui vice-présidente de la FNSEA, le principal syndicat agricole français avec 300 000 adhérents, où elle est chargée de la commission environnement. Elle est aussi vice-présidente du réseau Farre.

UN ENTRETIEN AVEC JEAN-YVES GILET, RESPONSABLE AU MEDEF ET DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ARCELOR

« Il existe un risque de déphasage économique avec les Etats-Unis et la Chine »

Que représentent pour le Medef et pour les entreprises les enjeux du développement durable ?

Le développement durable ne se limite pas au seul impact sur le milieu naturel. Pour le Medef (le Mouvement des entreprises de France), qui l'a placé parmi ses priorités, il s'agit d'inciter les entreprises à s'inscrire dans une démarche systématique de progrès qui concilie trois exigences : le profit, la responsabilité sociale vis-à-vis des salariés, des fournisseurs ou des clients, et le respect de l'environnement proprement dit. C'est un cadre d'ensemble qui témoigne de la responsabilité des entreprises à l'égard de leur milieu naturel.

Estimez-vous qu'il soit nécessaire d'édicter une charte ou des normes de référence ?

Un certain nombre de grands groupes se sont déjà emparés de ces thèmes. Mais, en dehors des obligations légales et réglementaires, il n'existe pas de cadre normatif. La volonté du Medef est plutôt d'aider les petites et moyennes entreprises à bâtir leurs propres

références. Un guide, en cours d'élaboration, devrait illustrer cette démarche, par des exemples concrets dans la maîtrise de la qualité et de la sécurité des produits, mais aussi en matière d'actionnariat salarié, de lutte contre les discriminations...

Ces exigences représentent-elles une contrainte ou, au contraire, un atout de communication ?

La prise en compte des préoccupations liées au développement durable répond à une réelle exigence. Un grand nombre d'entreprises ont adhéré au pacte mondial de l'Organisation des Nations unies, qui inclut des recommandations quant au respect du droit du travail, d'égalité, de dialogue social et d'environnement. Des groupes industriels, comme Arcelor, ont aussi saisi cette occasion pour adopter, en interne, une charte discutée par le comité de groupe européen.

Les fonds d'investissement socialement responsables sont aussi très attentifs. Et les jeunes embauchés n'hésitent pas à interroger les entreprises sur la réa-

lité de leurs engagements. Tout cela dépasse, et de loin, un simple affichage de communication.

Les efforts doivent-ils porter sur la nature des produits ou sur les processus de production intégrant la gestion des ressources, l'élimination des déchets... ?

Plus une entreprise est proche du consommateur, plus les considérations liées au produit sont prédominantes. Dans les industries de l'acier, du ciment ou de l'électrometallurgie, la pression est plus forte sur la maîtrise des processus industriels et l'impact sur le milieu naturel. Par ailleurs, les entreprises se préparent activement à la mise en œuvre de la directive Reach, qui a prévu la certification et la classification d'environ 10 000 produits, et de leur impact sur la santé des populations. Personne ne peut réfuter cette nécessité, mais l'ambition d'y parvenir, d'ici à 2007 ou 2008, paraît démesurée.

Les entreprises y consacrent-elles suffisamment de crédits en matière de recherche et de développement ?

Dans la lutte contre les rejets des gaz à effet de serre, les entreprises ont pris des engagements qui nécessitent des investissements considérables. Le Medef a créé un groupe d'action contre

le CO₂, pour échanger les expériences sur des programmes de recherche totalisant des millions d'euros. Si l'on ne veut pas mettre en péril l'existence de l'industrie, il faut se donner le temps et les moyens de conduire les progrès techniques nécessaires. Ce n'est pas en supposant que les entreprises font une mauvaise gestion de leurs ressources que l'on y parviendra.

Cette démarche va-t-elle contribuer à modifier le paysage industriel ?

En matière de CO₂, l'Europe peut être fière de montrer la voie dans l'application du protocole de Kyoto. Mais il existe un risque réel de déphasage économique avec les pays qui, comme les Etats-Unis et la Chine non signataires de ce protocole, ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. C'est la raison pour laquelle nous plaçons pour une gouvernance mondiale. Sinon, le différentiel de compétitivité risque de poser des problèmes sur la localisation des entreprises. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
MICHEL DELBERGHE

ENSEIGNER LA SCIENCE DE LA VIE ET DE LA TERRE À L'ÉCOLE

En France, depuis la rentrée 2004, les élèves, de l'école primaire au lycée, sont censés bénéficier d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD). Cet enseignement s'inscrit dans la stratégie nationale adoptée par le gouvernement en juin 2003. Il a fait l'objet d'une circulaire, en juillet 2004, adressée notamment aux recteurs, aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école.

Mais dans la pratique, cet enseignement est loin d'avoir diffusé dans l'ensemble de l'éducation nationale. Quand l'information parvient jusqu'à eux, les enseignants ont parfois tendance à y voir une sollicitation de plus du ministère, qui vient s'ajouter à l'éducation, à la sexualité, à la prévention routière, ou encore à la prévention des conduites à risque dans les établissements scolaires, en plus du programme classique. « Les enseignants du primaire sont plutôt sensibles à ces questions, mais ne savent plus où donner de la tête », confirme Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUipp-FSU, le principal syndicat des enseignants du premier degré.

Fils rouges

Une enquête, conduite à l'Institut national de recherche pédagogique, auprès d'une cinquantaine de professeurs de collèges et lycées quelques mois après la diffusion de la circulaire sur la généralisation de l'EEDD montrait que la grande majorité des professeurs interrogés ignoraient son existence. Ces informations avaient pourtant été recueillies auprès des personnes les plus concernées par le sujet : professeurs de sciences de la vie et de la terre, sciences physiques, histoire-géographie et sciences économiques et sociales.

Un des principaux obstacles à la diffusion de l'enseignement durable est qu'il ne s'agit pas d'une discipline à part entière, avec des heures dédiées, mais d'un champ regroupant toutes les disciplines concernées.

Pour aider les enseignants, le ministère de l'éducation nationale a mis en place sur le site www.eduscol.education.fr des documents d'accompagnement. On y trouve, par discipline, les occasions, dans le programme, d'aborder le thème de l'environnement pour un développement durable.

Pour Hubert Tison, secrétaire général de l'Association des professeurs d'histoire-géographie, le concept de développement durable représente néanmoins « un des fils rouges du programme de géographie » au lycée, principalement en seconde. L'association a publié, il y a deux ans, un dossier sur la géographie du développement durable, à l'intention de ses adhérents.

Des obstacles

De son côté, l'Association des professeurs de biologie et géologie, qui regroupe 9 600 professeurs de sciences de la vie et de la Terre sur 14 500, essaie, elle aussi, de diffuser le concept en proposant des formations au niveau académique. « Près de 70 % de nos élèves, sont des citoyens, explique Jean Ulysse, son secrétaire général. Il est important de leur montrer qu'ils sont responsables à leur petite échelle du maintien et du développement de la nature. »

Pour ce faire, la meilleure façon de travailler passe par l'enseignement expérimental ou la réalisation de projets pédagogiques incluant plusieurs disciplines. « Mais le problème, souligne M. Ulysse. C'est que depuis plusieurs années, on nous grignote des heures d'enseignement, ce qui complique notre travail. »

En dépit de ces obstacles, l'éducation à l'environnement pour un développement durable fait des adeptes parmi des enseignants, le plus souvent passionnés.

C'est le cas, par exemple, d'Auréli Steiger, professeur de sciences de la vie et de la Terre, qui s'est lancée, avec l'appui de quelques collègues et le soutien de sa direction, dans une opération de grande envergure au niveau de la cité scolaire Bergson, qui regroupe un collège et un lycée dans le 19^e arrondissement, à Paris.

Il s'agit de faire de la cité scolaire, un lieu en accord avec le concept de développement durable. Ce projet s'inscrit dans le programme Agenda 21 – un programme d'actions pour le XXI^e siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio, en 1992.

Le but est, en impliquant la communauté scolaire, d'élaborer un plan d'actions au niveau du bâtiment pour le rendre le plus respectueux possible de l'environnement. « Le développement durable, j'y crois, c'est l'avenir, assure Auréli Steiger. Mais on ne peut pas faire que de la théorie, il faut s'engager dans des actions très concrètes, donner une éducation aux élèves mais aussi aux professeurs si on veut que les choses changent. » ■

MARTINE LARONCHE

PARCOURS

1981 : polytechnicien et ingénieur au corps des mines, Jean-Yves Gilet débute à la direction de la recherche et de l'industrie puis à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar).

1988 : directeur de cabinet de Jacques Chérèque, ministre délégué chargé des reconversions.

1990 : il intègre le groupe sidérurgiste Sacilor qui deviendra Arcelor.

2002 : directeur général d'Arcelor.

2004 : président de l'association des entreprises pour l'environnement.

2006 : à 50 ans, il préside le comité développement durable du Medef.

Tout réduire pour agir

Tel semble être le mot d'ordre de la semaine du développement durable qui débute. Mode d'emploi d'un comportement exemplaire

Pilotée par le ministère de l'écologie et du développement durable, la 4^e Semaine du développement durable est organisée du lundi 29 mai au dimanche 4 juin sur le thème « Vivons ensemble autrement ». Cette campagne de sensibilisation – qui fait suite au discours du président Jacques Chirac lors du Sommet mondial de Johannesburg en septembre 2002 – donne lieu à 1 400 actions d'associations, d'entreprises, d'écoles, organisées dans toutes les grandes villes de France. Celles-ci cherchent à sensibiliser la population en encourageant le changement de comportement de chacun, afin de répondre aux menaces qui pèsent sur les hommes et la planète. Pour être un acteur du développement durable au jour le jour, il faut :

► **réduire la dépendance énergétique dans les déplacements** en limitant les trajets en voiture et en les faisant à pied ou à vélo. En effet, 40 % des déplacements en voiture ne dépassent pas 2 kilomètres ou 5 minutes et 95 % des voitures ne transportent que le conducteur. A titre de comparaison, un autobus rempli de passagers évite la circulation de 40 voitures, économise 100 000 litres de carburant et réduit les émissions de gaz à effet de serre de 250 tonnes de dioxyde de carbone sur une année.

► **réduire la facture énergétique à la maison** en évitant de positionner son réfrigérateur à côté d'une source de chaleur, en couvrant la casserole quand vous faites bouillir l'eau (économie d'énergie de 30 %), en éteignant les plaques électriques avant la fin de la cuisson (elles chauffent encore 15 minutes). Utiliser au maximum les sources naturelles de lumière (trois pièces éclairées inutilement pendant une soirée consomment autant d'énergie qu'un réfrigérateur). Limiter le chauffage à 19°C. Isoler le toit, les combles et les murs extérieurs permet d'économiser de 10 % à 30 % d'énergie.

► **réduire la dépense énergétique au bureau** en éteignant les appareils de télévision et informatique et en bannissant la fonction « veille », en débranchant les

chargeurs de batterie de téléphone portable lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Mieux vaut utiliser du papier recyclé, et imprimer le moins possible. Plus de 40 % du bois exploité sert à la fabrication de papier. Le papier recyclé nécessite 20 fois moins d'arbres, 6 fois moins d'eau et 4 fois moins d'énergie que du papier ordinaire.

► **diminuer ses déchets**, en faisant ses courses avec un cabas ou un sac, refuser de prendre des sacs en plastique, éviter les portions individuelles et les produits suremballés, éviter aussi d'acheter à l'avance de trop grandes quantités d'aliments (25 % finit à la poubelle non entamés). Chaque Français produit en moyenne 365 kilos de déchets par an, deux fois plus qu'en 1960. Un tiers est constitué d'emballages.

► **trier les déchets restants** en respectant les procédures de chaque commune et en essayant de pratiquer le compostage pour les déchets organiques. De nombreux objets qui arrivent en fin de cycle de vie peuvent être réutilisés sous une autre forme.

► **économiser l'eau** en préférant les douches aux bains (20 à 80 litres d'eau pour une douche, contre 150 à 250 litres pour un bain), éviter de laisser couler l'eau du robinet lors de la vaisselle ou quand on

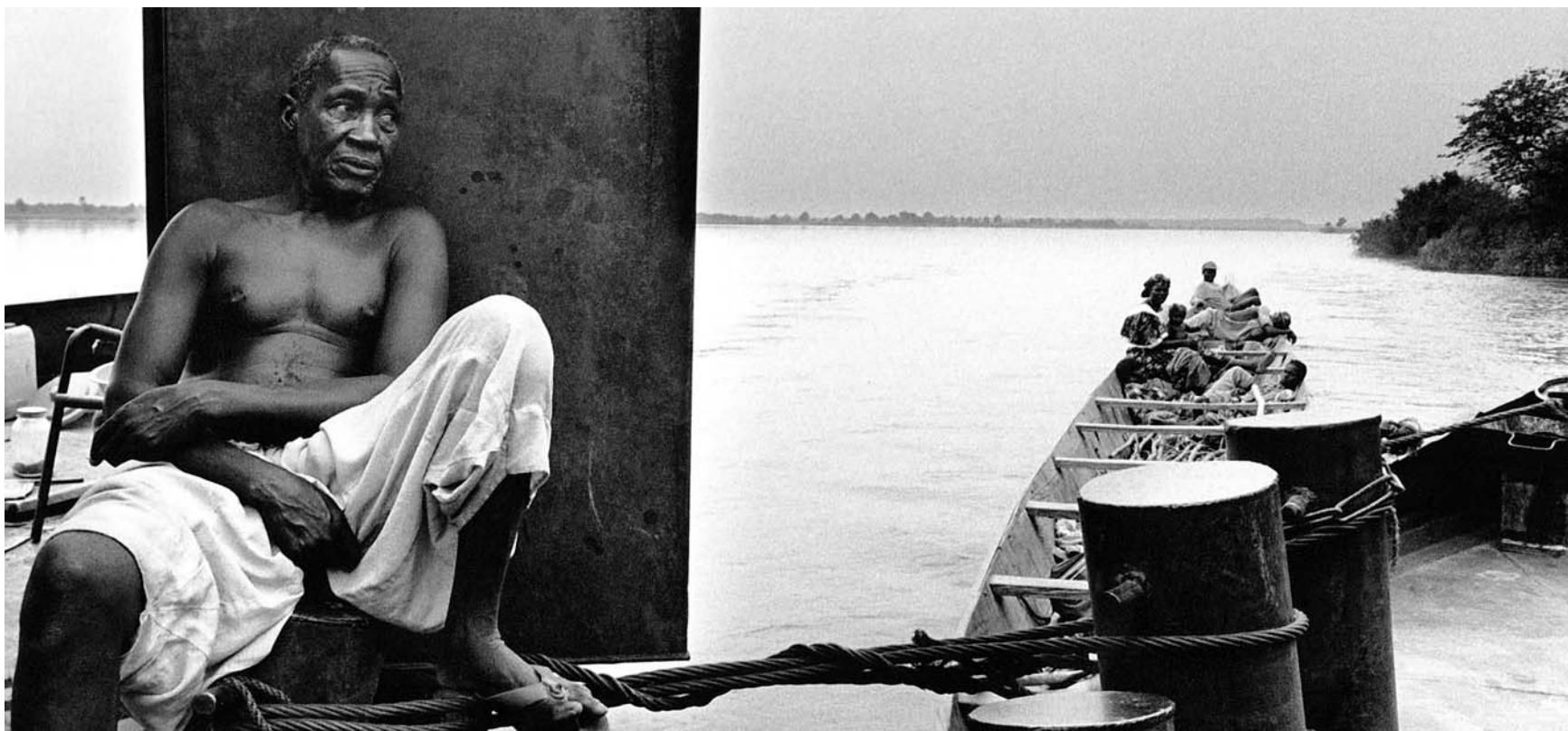
se brosse les dents. Ne faire tourner les machines à laver qu'une fois complètement remplies, à basse température et sur un programme « court ». Installer une chasse d'eau à double commande dans les sanitaires. Equiper les robinets de réducteurs de débit. Arroser son jardin moins souvent mais plus abondamment ou utiliser des systèmes de goutte à goutte. En France, 60 % de l'eau provient de nappes souterraines qui se sont considérablement dégradées.

► **préserver la nature et la biodiversité** en renonçant aux substances polluantes présentes dans les détergents, les produits d'entretien et les produits d'hygiène et de beauté, en choisissant des produits d'éco-label. Au jardin, éviter les insecticides, pesticides et fertilisants chimiques. Un quart de la pollution des nappes d'eau provient des particuliers qui jardinent.

► **consommer de façon responsable** en se repérant grâce aux labels et en privilégiant le commerce de proximité. Les matériaux utilisés dans les produits doivent être sélectionnés, et les fruits et légumes achetés de saison. Privilégier les produits bio et les biens courants fabriqués selon les valeurs du commerce équitable. ■

FLORENCE AMALOU

www.semaineveloppementdurable.gouv.fr



Le Niger vu de Sigui, en Guinée (Afrique).

La maison, lieu stratégique

A l'intérieur, un bon électroménager conditionne les deux tiers de la facture électrique du ménage. A l'extérieur, récupérer l'eau de pluie permet d'arroser sans culpabiliser

Dans la maison, après tous les gestes simples et gratuits que tout le monde devrait connaître (préférer la douche au bain, ne pas laisser l'eau couler, le chauffage et la lumière inutilement allumés...), faire des économies d'énergie commence par l'acquisition des bons appareils électroménagers. En cas de renouvellement d'une machine à laver ou d'un réfrigérateur, se rendre dans un magasin et jeter un regard sur l'étiquette « Energie » qui accompagne l'engin convoité. Quelques minutes de lecture pour des années d'économie. La démarche vaut le coup.

L'équipement électroménager présente en effet les deux tiers des dépenses d'électricité des ménages. Voilà un peu moins de dix ans, la législation a donc décidé de contraindre les fabricants à concevoir des appareils à économie d'énergie.

Tous ont répondu présents. Pouvant aller de A à G, la note la plus fréquemment attribuée aux appareils est le A, même sur les entrées de gammes. Aujourd'hui, les fabricants vont encore plus loin en accolant à ce A des + qu'il faut prendre comme autant de preuves aux efforts et améliorations apportés à leurs appareils.

Les produits du froid, les plus « éner-

giques » parce que à fonctionnement constant, ont été les premiers concernés. Meilleure isolation, technologie de pointe ont permis d'obtenir des résultats surprenants. Un réfrigérateur classé A consomme 42 % de moins qu'un appareil classé C. « Les progrès sont énormes, remarque Stéphanie Botte, responsable de la communication chez Electrolux. A la fin des années 1960, un réfrigérateur consommait environ 3,7 kWh par vingt-quatre heures et par 100 litres. En 2004, le même produit consommait 10 W, ce qui correspond à la consommation d'une ampoule. » Lave-vaisselle, lave et sèche-linge ont suivi.

Concevoir une habitation en tenant compte de l'orientation et de l'ensoleillement diminue de 15 % à 30 % les besoins de chauffage

Dans ce domaine, les choses se compliquent. Car il s'agit à la fois de réaliser des économies d'électricité mais aussi d'eau en assurant une efficacité de lavage, d'essorage et de séchage. « En lava-

ge, être économe, c'est chauffer moins », souligne Stéphanie Botte. « Or dans un pays comme la France, où l'exigence de propreté du linge est énorme, on ne peut pas se permettre l'à-peu-près. » Les efforts ont donc essentiellement porté sur le temps de lavage, la qualité d'essorage (qui fait économiser sur le sèche-linge) et de brassage.

FagorBrandt a ainsi conçu des appareils dotés de programmes capables de s'adapter seuls à la charge et au type de lessive. « Une lessive liquide est plus efficace à 40 degrés. Si l'utilisateur a fixé à 60 degrés, l'appareil corrige de lui-même. L'économie réalisée est environ de 50 % », explique Christophe Tardieu, responsable marketing lavage de la marque. Sur les lave-vaisselle, FagorBrandt propose des appareils « à départ différé » et à système « synchronisation heures creuses » qui démarrent la nuit, là où les tarifs EDF sont les plus bas.

Si, depuis quelques années, les Français se sont pris de passion pour le jardin, ils n'ont pas forcément en tête que l'arrosage peut se faire de façon intelligente. La recette : installer un système de récupération des eaux de pluie.

Le groupe immobilier DIII, dont la mission est de concevoir et de réaliser un type d'habitat différent en y intégrant les éléments du développement dura-

DE LA SUEUR ET DE L'HUMOUR
« Les Citadins du futur »
sur France 5

Faire la preuve qu'il est possible de bâtir une maison écologique, tel est le défi relevé par un groupe de cinq jeunes français et québécois, dans le cadre de l'opération *Les Citadins du futur*. Cette aventure, filmée par le réalisateur québécois Marc Saint-Onge, a donné lieu à un feuilleton en treize épisodes de cinquante-deux minutes, diffusé par France 5 à partir du 10 juin. Techniquement, la maison construite est un prototype. Symboliquement, il s'agit d'un geste politique, affirmant que la destruction de la planète, l'épuisement des ressources, le gaspillage humain et social ne sont pas inévitables.

Au départ, cinq designers en cours d'études ou déjà actifs – trois hommes et deux femmes –, sélectionnés à l'issue d'entretiens, débarquent dans un quartier populaire de Montréal. Ils découvrent une maison très délabrée qu'ils vont devoir restaurer en suivant deux contraintes fortes : le budget modique et l'obligation de respecter l'environnement.

Economie des matériaux, réflexion sur les déchets et les gravats, choix de solutions peu coûteuses en énergie : les cinq jeunes gens mettent en pratique leurs idées, à la sueur de leur front, effectuant eux-mêmes tous les travaux, pour démontrer qu'il est possible de modifier les habitudes de consommation.

Le feuilleton suit les hauts et les bas de l'aventure ainsi que la progression du chantier, étape par étape. Les épisodes insèrent également des reportages sur d'autres expériences écologiques.

A Portland (Oregon, Etats-Unis), le Rebuilding Center est une florissante entreprise qui récupère et revend des matériaux de construction et des éléments de décoration intérieure, depuis les planches, les briques et les poutres jusqu'aux fenêtres ou aux poignées de porte. Un arrêté municipal oblige toute construction nouvelle à utiliser 50 % de matériaux récupérés.

Des milliers de tonnes de matières premières sont jetées chaque jour et finissent dans des sites d'enfouissement : pour limiter cette pollution, le Rebuilding Center emploie des brigades de déconstruction qui estiment à 75 % la proportion de matériaux récupérables sur les chantiers de démolition.

Avec intelligence et humour, le feuilleton mêle le suivi de l'épopée des cinq « citadins du futur » et l'ouverture à d'autres innovations significatives en matière d'environnement, testées avec succès en Amérique du Nord. ■

CATHERINE BÉDARIDA

★ « Les Citadins du futur », sur France 5, samedi à 11 h 05 (rediffusion le dimanche à 21 h 20), à partir du 10 juin.

ble, a notamment mis en place cette installation dans son Village Foresta, sur la côte ouest réunionnaise.

Les toits des villas ont été construits en pente pour favoriser la conduite des eaux de pluie vers un système de canalisations et de cuve enterrées. Cette eau stockée est ensuite captée par une pompe et utilisée pour l'arrosage des jardins. Le gain n'est pas négligeable puisque l'on peut ainsi récupérer 700 litres d'eau par mètre carré de toiture.

Une architecture dont le principe est « d'utiliser la nature plutôt que de la soumettre », tel est le mot d'ordre de la société DIII qui, dans ses réalisations, applique une politique de respect de l'environnement et d'économie d'énergie dont on peut s'inspirer.

Entre autres, savoir que le seul fait de concevoir une habitation en tenant compte de l'orientation et de l'ensoleillement diminue de 15 % à 30 % les besoins de chauffage.

Etre conscient aussi que privilégier des matériaux comme le bois pour les murs, les parquets, les escaliers, les habillages de façade et les végétaux pour les toitures et les terrasses, c'est favoriser l'isolation thermique et acoustique... sans polluer. Si votre maison n'est pas encore construite... ■

VÉRONIQUE CAUHAPÉ

AGENDA

● Cultivons la biodiversité en productions légumières

La filière légumière régionale de Basse-Normandie organise, vendredi 7 juillet, un colloque sur la biodiversité en cultures légumières. Cette région, déjà engagée depuis plusieurs années dans la production « autrement », s'engage aujourd'hui dans la biodiversité. Cette manifestation est destinée à offrir un cadre d'échanges aux professionnels et à proposer des plans d'action à la filière des producteurs de légumes de la région, en conformité avec la stratégie qu'elle a adoptée depuis 1994.

Vendredi 7 juillet, conseil régional de Basse-Normandie, Abbaye aux dames,

place Reine-Mathilde, 14000 Caen. Accès gratuit sur inscription obligatoire auprès du commissariat général, MSCA Communication. Tél. : 01-42-79-92-18. contact@mscacommunication.com

● Nature & Découvertes relève le Défi

Les 61 magasins de l'enseigne fondée en 1990 par François et Françoise Lemarchand – deux précurseurs – se mobilisent sur deux fronts. D'abord, à l'appel de la Fondation Nicolas Hulot, ils tentent depuis mars de récolter d'ici à fin juin 100 000 engagements à relever le Défi pour la Terre. Il s'agit en fait, via Internet (www.natureetdecouverte.com) ou dans chaque boutique, d'effectuer, dans sa vie quotidienne, quelques gestes

simples comme trier ses déchets, choisir des produits respectueux de l'environnement, ne pas laisser les appareils en veille, ne pas surchauffer et isoler son habitation, ou encore conduire plus lentement et préférer le train pour voyager. Chaque signataire recevra, en remerciement de ces efforts, *Le Petit livre vert pour la Terre*, qui explique les gestes quotidiens d'une vie écocitoyenne. Plus ludique et destiné aux plus petits, un atelier se tiendra dans l'ensemble des magasins le 31 mai. « Les ateliers sont prévus sur une demi-heure, chaque magasin ayant le choix de son horaire, et accueilleront les enfants à partir de 5 ans », détaille Sébastien Charles, directeur du magasin de Passy, à Paris, 16^e arrondissement. Les enfants pourront entre

autres déterminer leur empreinte écologique, c'est-à-dire l'impact que chacun exerce sur son environnement. Renseignements sur www.natureetdecouvertes.com et www.fnh.org

● Les leçons de DIII aux enfants d'Obernay

Depuis sa création en 1998 par Dominique Leppert, DIII, concepteur immobilier, pense l'habitation dans le respect de son environnement. Il s'attache cette année à sensibiliser les plus jeunes et a choisi les classes d'écoles primaires de sa région, CE2 et CM2, à Obernai et Rosheim en Alsace, pour leur projeter un film modélisé en trois dimensions de ses réalisations qui concilient besoin de la vie

moderne et respect de l'environnement. Les jeunes vont ainsi découvrir les trois piliers du développement durable : ► environnemental : il est possible de conjuguer confort et respect de l'environnement, de réduire la consommation d'énergies fossiles par des actions ciblées au niveau de la maison. ► social : démocratiser la notion de « développement durable » auprès de tous les publics. ► économique : promouvoir la recherche et le développement en matière de technologies et d'énergies renouvelables.

● Les Autoroutes du sud de la France et Norauto pour l'écoconduite

Parce que l'entretien de sa voiture permet de consommer moins de carburant et de diminuer l'émission de particules, les Autoroutes du sud de la France (ASF) et Norauto proposent les 30, 31 mai et 1^{er} juin, sur les deux barrières de péage, sur l'A7, de Vienne et Lançon de Provence et, sur l'A9 au péage de Saint-Jean-de-Védas deux contrôles gratuits : Un diagnostic Climatisation, parce que la non-utilisation de la « clim » en hiver ainsi que les mauvais réglages du véhicule provoquent une surconsommation de carburant, et donc une augmentation de rejets de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone) et de polluants (monoxyde de carbone, oxyde d'azote...).

Un diagnostic pollution essence CO-CO₂ (oxyde de carbone, dioxyde de carbone), qui consiste à quantifier les rejets de CO-CO₂, à vérifier l'état de l'échappement et des fixations. Ce contrôle est fortement conseillé pour les véhicules de plus de 6 ans. Les organisateurs pensent effectuer environ 150 diagnostics à chaque barrière de péage. Par ailleurs, un partenariat spécifique avec la ville de Narbonne et Vinci Park va permettre de proposer ces contrôles à deux sorties d'autoroute et sur les deux principaux parkings de la commune. A noter enfin que près de 60 centres Norauto sont certifiés ISO 14001 par l'AFAQ et l'Afnor, premier organisme certificateur en France. Plus de 50 centres supplémentaires devaient être certifiés d'ici à la fin de 2006.

● Ikea, une enseigne qui dure

Du 29 mai au 4 juin, une enseigne suédoise présente, dans tous ses magasins, le cycle de vie des produits et détaille les gestes du quotidien respectueux de l'environnement. Des ateliers de bricolage-recyclage seront proposés aux 4-7 ans. Les plus grands (jusqu'à 12 ans) pourront participer à un jeu concours. Dans tous les magasins, excepté celui de Toulouse. Renseignements sur www.ikea.fr

1 359 ACTIONS À L'OCCASION DE LA SEMAINE. PARI ELLES...

Le Parc zoologique Cerza. Ses 250 000 visiteurs par an, dont 60 000 scolaires, vont pouvoir découvrir « l'Amphithéâtre de demain », une enceinte paysagée en levée de terre, plantée de panneaux explicatifs, et bénéficiant des explications d'un animateur sur les déchets, l'écocitoyenneté et les énergies non renouvelables. Suppression des poubelles du parc (60 ha) pour les remplacer par un seul point de collecte, situé à l'entrée entre les aires de pique-nique et les parkings. L'activité économique générée par le parc per-

met de présenter aux visiteurs les techniques récentes d'économies d'énergie et de tris et filières de valorisation des déchets. Mise en place d'un chauffe-eau solaire sur la partie hôtelière du parc, réalisation d'une maison de l'eau. L'aménagement pérenne de « L'Amphithéâtre de demain » permettra de renouveler l'opération chaque année (dix mois par an).

De 9 h 30 à 19 h 30. Le manoir Saint-Laurent, 14100 Hermival-les-Vaux, www.cerza.com

La famille durable. Un million de livrets de 16 pages, en papier 100 % recyclé, sur les gestes écocitoyens seront distribués durant la semaine du développement durable dans les 216 hypermarchés Carrefour.

Mer et rivière Tambour. Treize actions sont recensées en Guadeloupe durant la semaine. Parmi elles, la visite de la vallée de la rivière Tambour, un espace où la biodiversité et la ressource en eaux pures sont préservées mais menacées. L'idée est de convaincre les propriétaires de cette zone de s'approprier le Potet d'une réserve naturelle partagée.

Autre animation, l'école de la mer souhaite initier les enfants à la plongée sous-marine et leur faire découvrir le récif corallien de la Guadeloupe. Ateliers sur la faune et la flore, les tortues, les baleines la vie et la mort du corail et l'importance du lagon sont au programme.

40, rue des coraux, 97160 Le Moule. www.terredavenir.com

Le 25 avril 1999, pendant la crise du Kosovo, l'OTAN a entièrement détruit le dernier pont sur le Danube, à Novi Sad, en Serbie.



Les photos qui illustrent ce supplément sont de Kadir van Lohuizen, photographe néerlandais, membre de l'agence VU. Son travail a été publié par Actes Sud en 2003 sous le titre *Les Grands Fleuves du monde*.

BIBLIOGRAPHIE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

de Catherine Aubertin et Franck-Dominique Vivien (dir.) Depuis ses débuts au XVIII^e siècle, la science économique s'interroge sur les limites de la croissance et des ressources naturelles. Le développement durable est ainsi « le dernier avatar » d'une interrogation permanente, comme l'explique clairement cet ouvrage. Il montre comment la théorie économique a hésité entre la prédiction d'un état stationnaire, la recherche du développement et la promotion de la croissance. La crise écologique planétaire réactive cette hésitation. Mais l'accord est loin de se faire : « Pour les économistes du courant dominant, le développement durable est le nouvel horizon de la croissance économique et de la régulation marchande. Pour les économis-

tes critiques, le développement durable représente un objectif contradictoire pour la logique capitaliste, tant sur le plan de la répartition des richesses que sur celui de la gestion de l'environnement. On le voit, le développement durable est, au sein de la théorie économique, une notion des plus controversées. » On trouvera dans cet ouvrage d'autres présentations aussi pédagogiques et rigoureuses des grandes négociations internationales sur le climat et sur la biodiversité, de la politique de la France, du jeu nouveau des organisations non gouvernementales (ONG) et des entreprises. La Documentation française, 144 p., 14 €.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

de Sylvain Allemand Bien illustré et cartographié, cet ouvrage agréable à lire vise un public scolaire et présente les concepts et les idées qui constituent la culture du développe-

ment durable, dans ses trois piliers d'environnement, d'économie et de social. Autrement, 96 p., 15 €.

ESPÉRANCE DE VIE, LA FIN DES ILLUSIONS

de Claude Aubert Le travail de Claude Aubert, un agronome qui a œuvré plus qu'aucun autre pour donner ses lettres de noblesse à l'agriculture biologique, est provocant mais crucial : à rebours de l'idée dominante selon laquelle l'espérance de vie ne cesse d'augmenter – et devrait donc continuer à le faire –, Claude Aubert montre, en s'appuyant sur un appareil statistique rigoureux, que cette tendance historique tend à plafonner. De surcroît, l'augmentation continue du nombre de cas de cancer, de diabète et d'obésité, la stabilité voire, comme aux Etats-Unis, l'augmentation de la mortalité infantile, sont les signes d'une inflexion prochaine du progrès dans l'allongement de la durée moyenne de la vie. Notre mode de vie, trop sédentaire, notre alimentation, trop riche et mal équilibrée, notre exposition à la pollution, très importante et mal combattue, expliquent ce qui pourrait devenir un retournement historique dans les sociétés dites développées. L'auteur impute cette évolution à « une erreur dramatique en matière de politique de santé : des moyens énormes pour tenter de guérir les maladies et des moyens dérisoires pour les prévenir. En réalité, le minis-

tère de la santé devrait s'appeler ministère de la maladie, puisque l'essentiel de son activité porte sur l'organisation et le financement de tout ce qui concerne les soins aux malades ». Terre Vivante, 128 p., 17 €.

LA FRACTURE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE MONDIALE

de Marcel Mazoyer et Laurence Roudart (dir.) Plus qu'aucun autre domaine de l'activité humaine, l'agriculture est au cœur du développement durable, puisque y sont intimement mêlées les questions écologique, économique et sociale. C'est elle aussi qui concentre l'essentiel de la pauvreté, puisque, rappelle Marcel Mazoyer dans ce livre passionnant, « près des trois quarts des humains sous-alimentés sont des ruraux. Des ruraux pauvres, dont la majorité sont des paysans ». Dans le même temps, la perspective de 2050 – il faudra nourrir 9 milliards d'humains, contre un peu plus de 6 aujourd'hui – poussera l'agriculture à imposer des pressions nouvelles à l'environnement : « Un scénario où l'essentiel du surcroît de production viendrait de l'accroissement des surfaces, sans changement de technologie, aboutirait à étendre les terres cultivées à la totalité de la forêt tropicale humide, écrit Michel Griffon. Les conséquences environnementales en seraient dramatiques. » Pour faire face à ce défi crucial pour l'humanité, il appelle à une « rupture fondamentale » des méthodes, recourant « aux principes écologiques plutôt qu'au forçage

de la production par l'utilisation des produits issus de l'industrie chimique ». Il rappelle aussi que, si l'on consomme moins de viande, dont la production requiert bien plus

d'espace que les céréales, « beaucoup d'écosystèmes tropicaux pourront être épargnés ».

Universalis, 196 p., 15 €. ■

HERVÉ KEMPP

Le Monde

Siège social : 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 PARIS CEDEX 13
Tél. : +33 (0)1-57-28-20-00 - Fax : +33 (0)1-57-28-21-21 - Téléx : 206 806 F

Édité par la Société Editrice du Monde,
président du directoire, directeur de la publication :

Jean-Marie Colombani

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN : 0395-2037



Pré-presses Le Monde
Impression Le Monde
12, rue M.-Gunsbourg, 94852 Ivry Cedex, Printed in France



